

Budget de dépenses

2003-2004

Volume II

Crédits des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2004

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément
aux articles 45 et 47
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319

ISBN 2-551-21812-8

2^e édition

Dépôt légal, 2^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblée nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais aussi les crédits et les dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

En plus du présent volume « *Crédits des ministères et organismes* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Volume IV : Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

Table des matières

	Page
NOTES EXPLICATIVES	
1. Objet du Budget de dépenses et des crédits	A-3
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses	A-4
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes	A-6
4. Modalités régissant les crédits	A-11
5. Termes apparaissant au Budget de dépenses	A-13
6. Définition des supercatégories	A-15
7. Définition des catégories	A-17
Illustration du tableau d'un programme	A-19

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses	B-3
Distinction entre le budget de dépenses et les crédits	B-4
Sommaire des crédits	B-5
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006	B-6
Sommaire des crédits 2003-2004 pouvant être reportés en 2004-2005	B-7
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net	B-8

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Affaires municipales, Sport et Loisir	1-1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2-1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	3-1
Conseil exécutif	4-1
Culture et Communications	5-1
Développement économique et régional	6-1
Éducation	7-1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	8-1

Table des matières

	Page
Environnement	9-1
Finances	10-1
Justice	11-1
Relations avec les citoyens et Immigration	12-1
Relations internationales	13-1
Ressources naturelles, Faune et Parcs	14-1
Revenu	15-1
Santé et Services sociaux	16-1
Sécurité publique	17-1
Transports	18-1
Travail	19-1

NOTES EXPLICATIVES

NOTES

EXPLICATIVES

1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2004. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le Fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le Budget de dépenses présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu d'une loi particulière, ainsi que les crédits déjà votés en vertu de lois de crédits. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses.

MANDATS SPÉCIAUX

En raison de la tenue d'élections générales le 14 avril, l'Assemblée nationale a été dissoute le 12 mars 2003. Le Budget de dépenses déposé le 11 mars 2003 pour l'année financière 2003-2004 n'ayant pas fait l'objet d'un vote de crédits, aucune autorisation émanant de l'Assemblée nationale n'a permis aux ministères d'encourir des dépenses à compter du 1^{er} avril 2003.

En l'absence de disposition législative autorisant le paiement d'une dépense urgente et nécessaire, l'article 51 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que le gouvernement peut donner un ordre de préparer un mandat spécial pour l'autorisation de la dépense d'un montant jugé suffisant. Il s'agit d'une procédure d'exception qui vise, en situation d'urgence et lorsque l'Assemblée nationale ne siège pas, à pourvoir aux dépenses requises pour assurer le maintien des services à la population.

Pour l'année financière 2003-2004, trois mandats spéciaux d'un montant total de 11 059 501 800 \$ ont été délivrés pour couvrir les diverses charges et dépenses du gouvernement pour les mois d'avril, mai et juin 2003. Ces mandats spéciaux ont été autorisés en vertu des décrets suivants :

- décret 456-2003 du 31 mars 2003 autorisant un montant de 3 537 282 700 \$ pour des dépenses à encourir en avril 2003;
- décret 540-2003 du 16 avril 2003 autorisant un montant de 3 731 157 400 \$ pour des dépenses à encourir en mai 2003; et
- décret 611-2003 du 28 mai 2003 autorisant un montant 3 791 061 700 \$ pour des dépenses à encourir en juin 2003.

Le Budget de dépenses 2003-2004 intègre ces mandats spéciaux.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

Dans notre cadre institutionnel, un mandat spécial a le même effet qu'un crédit. Les montants autorisés sont rendus disponibles aux ministères qui procèdent à des engagements selon la procédure habituelle.

Étant une procédure d'exception, un mandat spécial doit faire l'objet d'une reddition de comptes à l'Assemblée nationale dès que celle-ci reprend ses travaux. En vertu de l'article 92 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), chaque mandat spécial doit faire l'objet d'un rapport du Contrôleur des finances qui est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 3^e jour suivant la reprise des travaux.

2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES

Le Volume II présente les crédits des ministères et des organismes du gouvernement et comprend deux sections. La première section est consacrée au sommaire des crédits et du budget de dépenses des ministères et des organismes du gouvernement et la seconde présente les crédits et les dépenses de chacun des portefeuilles ministériels.

SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section couvre non seulement les ministères et les organismes du Volume II mais également l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont le budget et les crédits sont présentés au Volume I. Elle est composée de tableaux résumant, par portefeuille et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- le tableau « *Budget de dépenses* » qui compare le Budget de dépenses 2003-2004 à la dépense probable 2002-2003;
 - le tableau « *Distinction entre le budget de dépenses et les crédits* » qui fait le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
 - le tableau « *Sommaire des crédits* » qui présente la répartition des crédits selon le mode d'autorisation;
 - le tableau « *Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006* » qui inclut les programmes comportant des crédits portant sur une période de plus d'un an. Une information plus détaillée sur ce sujet est fournie à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
 - le tableau « *Sommaire des crédits 2003-2004 pouvant être reportés en 2004-2005* » qui précise, par portefeuille, le montant maximal de crédits qui pourront être reportés s'il y a un solde de crédits non utilisés et si les conditions apparaissant au Budget de dépenses sont respectées. Les conditions qui s'appliquent aux crédits reportés sont précisées au bas des tableaux des crédits d'un programme;
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

- le tableau « *Programmes faisant l'objet d'un crédit au net* » qui énumère les programmes qui font l'objet d'un crédit au net.

SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, le budget de dépenses et les crédits prévus en 2003-2004 comparés à ceux de 2002-2003. L'effectif prévu en 2003-2004 est aussi comparé à celui de 2002-2003. Des tableaux ventilant les budgets de dépenses et d'investissements pour l'ensemble du portefeuille et pour chacun des programmes sont également présentés.

De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- un tableau sommaire qui présente la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille et ce, répartie par programme. Les crédits à voter y sont distingués des crédits déjà autorisés, tels que les crédits permanents, les crédits reportés et les crédits déjà votés. Un tableau complémentaire présente les budgets de dépenses et d'investissements ventilés selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé;
- le tableau sommaire du portefeuille est ensuite repris pour chacun des programmes, réparti cette fois-ci par éléments de programme. Les budgets de dépenses et d'investissements sont aussi ventilés selon les différentes supercatégories. La prévision de crédits reportés est, s'il y a lieu, indiquée;

L'utilisation du crédit au net ainsi que du crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à ce programme sont précisées, si applicables;

- un tableau « *Crédits de transfert* » qui présente, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. Ces dépenses sont également réparties par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- un tableau « *Crédit au net* » qui indique les montants de prévisions des dépenses et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
 - un tableau « *Crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006* » qui précise les programmes incorporant de tels crédits à voter;
 - un tableau « *Crédits affectés à un fonds spécial* » qui précise, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également totalisé.
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

Le Budget de dépenses prévu pour l'année financière 2003-2004 reflète la structure de programmes qui découle de la nouvelle composition du Conseil des ministres annoncée le 29 avril 2003 par le premier ministre. Cette section décrit les principales modifications apportées aux structures de programmes par rapport à la structure budgétaire en vigueur au cours de l'exercice financier 2002-2003. Un signe (+) indique l'ajout d'une responsabilité alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

- (+) Le programme *Développement du sport et du loisir* est ajouté en provenance de l'ancien portefeuille « Tourisme, Loisir et Sport ».
- (-) Les éléments « Société du Palais des congrès de Montréal » et « Régie des installations olympiques » du programme *Promotion et développement de la Métropole* apparaissent maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Les activités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont été regroupées en deux programmes *Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments* ainsi que *Organismes d'État*.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

- (+) L'élément « Provision pour réallouer, avec l'autorisation du Conseil du trésor, toute partie de crédit applicable à des activités devant être transférées d'un portefeuille à un autre pour donner suite à la réorganisation gouvernementale annoncée le 29 avril 2003 » a été ajouté au programme 5 *Fonds de suppléance*.

CONSEIL EXÉCUTIF

- (+) Le programme *Réforme des institutions démocratiques* est ajouté au portefeuille « Conseil exécutif ».
 - (+) Le programme *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif* incorpore un nouvel élément, soit le « Secrétariat à la communication gouvernementale ».
 - (-) Le programme *Développement de la Capitale-Nationale* est retiré. Ces activités se retrouvent maintenant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Afin de refléter la modification apportée à la Charte de la langue française, l'élément « Commission de la langue française » a été fusionné à l'élément « Office québécois de la langue française ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

- (+) Les programmes apparaissant auparavant aux portefeuilles « Industrie et Commerce », « Régions » ainsi que « Recherche, Science et Technologie », à l'exception de l'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé », sont regroupés afin de former le nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) Les éléments « Société du Palais des congrès de Montréal » et « Régie des installations olympiques » se retrouvant antérieurement au portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ont été ajoutés au portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) Le programme *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi*, l'élément de programme « Investissement Québec » de même que certaines autres activités du ministère des Finances ont été transférés au portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) Le programme *Promotion et développement du tourisme* apparaissant autrefois au portefeuille « Tourisme, Loisir et Sport » fait maintenant partie du portefeuille « Développement économique et régional ».

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

- (+) Les programmes *Planification, recherche et administration*, *Services à la famille et à l'enfance* ainsi que *Prestations familiales* de même que l'élément « Conseil de la famille et de l'enfance » en provenance de l'ancien portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », ont été intégrés au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ».
 - (+) L'ajout de l'élément « Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance » découle de l'adoption de la *Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance* (2002, c. 47).
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

ENVIRONNEMENT

- (+) Les éléments « Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec » et « Centre d'expertise hydrique du Québec » ont été ajoutés au programme *Protection de l'environnement* afin de distinguer les activités faisant l'objet d'ententes de gestion.

L'élément « Politiques environnementales et développement durable » du programme *Protection de l'environnement* a été scindé pour former les éléments « Politiques environnementales du milieu industriel, des changements climatiques et du développement durable » et « Politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales ».

FAMILLE, ENFANCE ET CONDITION FÉMININE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les programmes *Planification, recherche et administration, Services à la famille et à l'enfance* ainsi que *Prestations familiales* de même que l'élément « Conseil de la famille et de l'enfance » se retrouvent dorénavant au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ».
- (-) Le programme *Condition féminine* a été transféré au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».
- (-) Les éléments « Conseil des aînés » et « Secrétariat aux aînés » sont fusionnés au portefeuille « Santé et Services sociaux ».

FAUNE ET PARCS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le programme apparaissant au portefeuille « Faune et Parcs » est devenu un élément de programme du portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

FINANCES

- (-) Le programme *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi*, l'élément « Investissement Québec » de même que certaines activités apparaissent dorénavant au portefeuille « Développement économique et régional ».

Les activités du ministère des Finances ont été regroupées en trois programmes : *Direction du ministère, Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement* ainsi que *Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite*.

INDUSTRIE ET COMMERCE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les programmes qui apparaissaient auparavant au ministère de l'Industrie et du Commerce font maintenant partie du portefeuille « Développement économique et régional ».

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- (+) Le programme *Le Commissaire au lobbying* a été ajouté au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale » à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (2002, c. 23).

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les activités qui se retrouvaient auparavant au portefeuille « Recherche, Science et Technologie » à l'exception de l'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé » sont intégrées au portefeuille « Développement économique et régional ».
 - (-) L'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé » est fusionné au portefeuille « Santé et Services sociaux ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

RÉGIONS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le programme qui apparaissait au portefeuille « Régions » est maintenant intégré au portefeuille « Développement économique et régional ».

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

- (+) Le programme *Condition féminine* de l'ancien portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » est ajouté au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

- (+) Le portefeuille « Faune et Parcs » a été fusionné avec le portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».
- (+) Le programme *Développement de la Capitale-Nationale* est devenu un élément du programme *Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale* à la suite de son transfert du portefeuille « Conseil exécutif ».

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- (+) L'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé » anciennement du portefeuille « Recherche, Science et Technologie » est fusionné aux activités du portefeuille « Santé et Services sociaux ».
- (+) Les éléments « Conseil des aînés » et « Secrétariat aux aînés » de l'ancien portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » sont intégrés aux activités du portefeuille « Santé et Services sociaux ».

TOURISME, LOISIR ET SPORT

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le programme *Promotion et développement du tourisme* se retrouve maintenant au nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».
 - (-) Le programme *Développement du sport et du loisir* est transféré au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2003-2004 incorpore d'autres modifications consécutives au regroupement de programmes ou d'éléments de programmes. Des changements au libellé ou à la numérotation de certains programmes ou d'éléments de programmes ont aussi été apportés. Le cas échéant, le comparatif 2002-2003 a été ajusté pour assurer la cohérence des données.

4. MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

Certaines règles générales s'appliquent aux crédits. D'abord, les crédits sont votés par programme. Cette approbation de l'Assemblée nationale fait en sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. En outre, l'autorisation de prélever sur le Fonds consolidé du revenu les sommes pour le paiement des dépenses est donnée pour un an seulement, les crédits non dépensés à la fin de l'année financière devenant périmés. Enfin, le montant de crédits couvre les dépenses à encourir pour un programme sans égard aux revenus qui peuvent y être associés.

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) permet cependant de prévoir des assouplissements par rapport à ces règles générales sur les crédits. À cet effet, le Budget de dépenses 2003-2004 prévoit des modalités particulières en ce qui concerne le vote et l'utilisation de certains crédits.

LES CRÉDITS PORTANT SUR UNE PÉRIODE DE PLUS D'UN AN

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un crédit voté peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

LES CRÉDITS REPORTÉS

Selon les dispositions prévues à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'année financière. Ce mécanisme a pour but d'améliorer les pratiques de gestion en permettant aux ministères et aux organismes d'utiliser l'année suivante certaines sommes économisées au cours d'une année. Il est à noter que le mécanisme de report de crédits ne s'applique pas aux crédits permanents.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont été votés au cours de l'exercice précédent.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

LE CRÉDIT AU NET

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit la possibilité que des crédits soient votés selon la technique du crédit au net. Un crédit au net est le montant des prévisions des dépenses qui excède le montant des prévisions des revenus selon ce qui apparaît au Budget de dépenses. Ce mécanisme vise à favoriser une meilleure intégration du processus de budgétisation en établissant une correspondance plus étroite entre les coûts et les revenus reliés à certaines activités. Le recours au crédit au net s'avère une solution particulièrement intéressante dans les cas où les revenus et les dépenses sont influencés directement par la variation du volume d'activités.

Avec ce mécanisme, les revenus perçus continuent d'être versés au fonds consolidé du revenu, conformément à la pratique courante. Cependant, la législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque ces revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

LES TRANSFERTS DE CRÉDITS ENTRE PROGRAMMES

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) habilite le Conseil du trésor à autoriser le transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille et ce, dans les limites fixées dans les lois sur les crédits. Pour 2003-2004, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés dans la mesure où de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit d'un programme, tel que voté par les lois sur les crédits.

Dans le cas des programmes qui contiennent des provisions, les lois de crédits donnent au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions décrites au Budget de dépenses. C'est le cas, entre autres, des différentes provisions prévues au programme 5 *Fonds de suppléance* du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » dont l'objet est de pourvoir aux insuffisances de crédits qui peuvent survenir en cours d'exercice dans l'un ou l'autre des programmes apparaissant au Budget de dépenses. Il est à noter que le transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille décrit au paragraphe précédent ne s'applique pas à une provision lorsqu'un programme en comporte.

Par ailleurs, les ministères peuvent, en cours d'exercice, modifier la répartition de leurs crédits à l'intérieur d'un même programme. En vertu de la réglementation en vigueur, l'approbation préalable du Conseil du trésor est toutefois requise pour les virements de crédits en provenance ou au bénéfice de la supercatégorie « Transfert » ou de la catégorie « Support » comprise à l'intérieur de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

5. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES

BUDGET DE DÉPENSES, BUDGET D'INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENT

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres provisions ».

Le budget d'investissements comprend les déboursés prévus pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances ». Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, les investissements en prêts, placements et avances sont inclus au budget d'investissements puisqu'ils entraînent des déboursés qui ne peuvent se faire sans crédit.

Les investissements en immobilisations sont capitalisés et l'amortissement est inscrit à la dépense de l'exercice à l'intérieur de la supercatégorie « Fonctionnement ». Ainsi, l'amortissement découle des crédits d'investissements autorisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement ne requiert pas de crédit puisqu'il s'agit d'une dépense qui n'exige pas de déboursé.

Aux fins de l'établissement des crédits d'un programme, le budget de dépenses, le budget d'investissements et l'amortissement sont présentés distinctement. Pour la ventilation par supercatégories, le budget de dépenses et le budget d'investissements sont présentés distinctement.

CRÉDITS

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses en excluant l'amortissement, ainsi qu'aux déboursés prévus au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le Fonds consolidé du revenu un montant maximal par programme pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier qui doivent être pourvus par les lois de crédits et qui n'ont pas été autrement pourvus. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés et les crédits reportés sont soustraits des crédits totaux d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par une loi particulière et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, cette loi précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par la loi sont payées à même le fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés indiquent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice selon le niveau de la dépense.

CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS ET CRÉDITS REPORTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an votés à un exercice antérieur. Les crédits reportés de l'exercice précédent proviennent du solde non utilisé du crédit d'un programme où le report de crédit est prévu.

CRÉDITS COMPARATIFS

Les crédits comparatifs comprennent les crédits inscrits au Budget de dépenses 2002-2003 ajustés des crédits supplémentaires, ainsi que des variations des crédits permanents. Ils incluent également des transferts de crédits en provenance du programme 5 *Fonds de suppléance* apparaissant au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » ayant un caractère récurrent.

Les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice 2003-2004. Ils comprennent aussi les crédits réellement reportés de 2001-2002 à 2002-2003. Dans le cas des dépenses et des revenus associés au crédit au net, les données comparatives présentées sont celles qui apparaissaient au Budget de dépenses 2002-2003.

DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine.

EFFECTIF

L'effectif est présenté en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet. L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au Budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

PORTEFEUILLE, PROGRAMME ET ÉLÉMENT

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits se fait par programme.

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'interventions.

6. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend la rémunération de base, le temps supplémentaire et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel, aux occasionnels et aux employés saisonniers du secteur public. Elle comprend également les traitements versés aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec ainsi qu'aux étudiants et aux stagiaires. Elle inclut enfin les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et de services. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, les intérêts sur le compte des régimes de retraite, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et les frais associés à la gestion de la dette. On ne retrouve cette supercatégorie qu'au portefeuille « Finances ».

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues par un ministère ou un organisme pour assumer la totalité ou une partie des dépenses imputées à un fonds spécial qu'il administre, afin notamment d'en assurer l'équilibre entre les revenus et les dépenses.

TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses qui ne constituent pas pour le gouvernement des acquisitions directes de biens ou de services. Elle regroupe les paiements qui sont effectués dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant de la variation à la « Provision pour créances douteuses » et à la « Provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement ».

IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les frais encourus pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle regroupe, entre autres, les paiements à effectuer en vue d'acquérir certains éléments d'actif. On y retrouve les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, ainsi que l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises, du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

7. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend la rémunération du personnel d'organismes et d'entreprises du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend la rémunération du personnel affecté à un fonds spécial.

FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, des organismes et des entreprises du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le paiement des intérêts sur emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une entreprise, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le soutien financier versé aux bénéficiaires, autre que celui mentionné à l'intérieur de la même supercatégorie, aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les paiements destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

Illustration du tableau d'un programme

Nom du portefeuille

Le total des prévisions de dépenses, moins la portion de l'amortissement, plus les prévisions d'investissements donnent les crédits requis pour le programme

8-5

Crédits comparatifs pour 2002-2003

Identification du programme

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 3
Soutien à la gestion

Éléments du programme

Éléments	2003-2004			Crédits	2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		
			(\$000)		
1. Direction	17 058,1	-	-	17 058,1	16 493,0
2. Services à la gestion	179 574,9	3 139,4	8 223,9	184 659,4	183 046,0
3. Centre de recouvrement	10 177,9	-	650,0	10 827,9	11 449,4
4. Planification et services aux citoyens	25 315,5	-	-	25 315,5	24 697,2
	232 126,4	3 139,4	8 873,9	237 860,9	235 685,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)				19,2	28,8
Élément 1					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				6 522,8	3 975,1
Crédits à voter*				231 318,9	231 681,7

Montants des crédits qui n'ont pas à être votés comprenant :

Crédits permanents
Crédits reportés
Crédits déjà votés

Description du programme

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

Mention des assouplissements sur le crédit au net et sur les crédits portant sur plus d'un an

Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Crédits découlant du Budget de dépenses

Montant réel des crédits reportés

Prévision des crédits reportés

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(\$000)			
Rémunération	13 013,0	49 863,2	9 622,2	11 263,7	83 762,1	84 959,1
Fonctionnement	2 895,1	84 511,7	555,7	5 372,7	93 335,2	92 483,4
Affectation à un fonds spécial	-	45 200,0	-	-	45 200,0	45 019,5
Transfert	1 150,0	-	-	8 679,1	9 829,1	9 829,1
	17 058,1	179 574,9	10 177,9	25 315,5	232 126,4	232 291,1
Effectif total	202	705	182	247	1336	1336

Supercatégories

Effectif exprimé en « équivalent temps complet » (ETC)

Supercatégories

Budget d'investissements	Éléments				2003-2004	2002-2003
Immobilisations	-	8 223,9	-	-	8 223,9	6141,6
Prêts, placements et avances	-	-	650,0	-	650,0	650,0
	-	8 223,9	650,0	-	8 873,9	6 791,6

Ventilation des dépenses incluant l'amortissement ainsi que des investissements par éléments et par supercatégories

Conditions applicables au report de crédits

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2 et 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

**SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES
ET DES CRÉDITS**

Budget de dépenses ****

	2003-2004	2002-2003
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	91 634,0	91 649,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	102 037,9	63 556,1
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580 842,8	1 587 572,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632 789,4	641 191,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655 416,2	450 185,9 **
Conseil exécutif	202 300,2	115 363,2 **
Culture et Communications	497 934,7	491 735,0 **
Développement économique et régional	848 117,7	1 064 642,9 **
Éducation	11 485 290,4	11 087 816,5
Emploi, Solidarité sociale et Famille***	5 845 514,2	5 951 900,1 **
Environnement	179 149,9	177 306,7
Finances (excluant le service de la dette)	215 679,5	146 667,4 **
Justice	549 668,7	541 862,1
Relations avec les citoyens et Immigration	205 873,4	246 290,6
Relations internationales	108 522,4	110 476,6
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462 699,1	506 651,8
Revenu	630 222,9	655 230,9
Santé et Services sociaux	19 115 068,1	17 827 696,2
Sécurité publique	832 221,4	871 437,0
Transports	1 495 763,5	1 427 003,9
Travail	63 253,6	69 763,8
Dépenses de programmes	45 800 000,0	44 126 000,0
Service de la dette	6 862 000,0	6 536 000,0
Total	52 662 000,0	50 662 000,0

* Les informations portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

** Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2002-2003 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

*** Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2002-2003 sur la même base qu'en 2003-2004. Ce redressement entraîne, pour 2002-2003, une hausse de 8,9 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

**** Le budget de dépenses 2003-2004 et la dépense probable 2002-2003 intègrent les mandats spéciaux.

Distinction entre le budget de dépenses et les crédits

	2003-2004			Crédits totaux
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	
	(000 \$)			
Assemblée nationale*	91 634,0	4 570,0	5 806,3	92 870,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	102 037,9	2 167,4	2 378,0	102 248,5
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580 842,8	3 111,0	7 191,3	1 584 923,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632 789,4	9 074,0	27 230,8	650 946,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655 416,2	161,0	313 718,0	968 973,2
Conseil exécutif	202 300,2	672,5	954,1	202 581,8
Culture et Communications	497 934,7	1 687,2	6 103,0	502 350,5
Développement économique et régional	848 117,7	2 248,8	151 619,5	997 488,4
Éducation	11 485 290,4	4 965,4	197 701,8	11 678 026,8
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 845 514,2	3 139,4	9 177,9	5 851 552,7
Environnement	179 149,9	7 596,7	16 865,7	188 418,9
Finances	7 077 679,5	4 251,0	10 791,9	7 084 220,4
Justice	549 668,7	5 041,0	35 960,7	580 588,4
Relations avec les citoyens et Immigration	205 873,4	5 300,0	12 120,0	212 693,4
Relations internationales	108 522,4	1 268,1	1 635,0	108 889,3
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462 699,1	19 689,0	44 376,6	487 386,7
Revenu	630 222,9	1 500,0	4 153,5	632 876,4
Santé et Services sociaux	19 115 068,1	1 875,5	1 477,6	19 114 670,2
Sécurité publique	832 221,4	19 038,5	30 370,9	843 553,8
Transports	1 495 763,5	114 654,7	49 913,0	1 431 021,8
Travail	63 253,6	2 215,0	15 017,9	76 056,5
Budget de dépenses	52 662 000,0	214 226,2	944 563,5	53 392 337,3

* Les informations portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

Sommaire des crédits

	2003-2004			2002-2003	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés **	Crédits totaux	Crédits comparatifs
				(000 \$)	
Assemblée nationale***	-	92 870,3	-	92 870,3	95 999,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	29 122,7	72 900,3	225,5	102 248,5	66 134,1
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 584 831,6	9,6	81,9	1 584 923,1	1 548 702,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	650 236,4	77,6	632,2	650 946,2	665 599,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	676 609,6	290 382,9	1 980,7	968 973,2	726 871,0
Conseil exécutif	201 486,3	1 095,5	-	202 581,8	154 610,9
Culture et Communications	500 237,1	2 113,4	-	502 350,5	498 346,7
Développement économique et régional	995 436,2	1 428,8	623,4	997 488,4	1 158 683,6
Éducation	10 908 503,4	689 358,9	80 164,5	11 678 026,8	11 386 084,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 386 441,1	7 832,2	457 279,4	5 851 552,7	5 982 027,1
Environnement	183 878,1	34,6	4 506,2	188 418,9	185 472,4
Finances	209 208,6	6 871 998,6	3 013,2	7 084 220,4	6 751 400,4
Justice	474 427,9	104 979,7	1 180,8	580 588,4	531 065,2
Relations avec les citoyens et Immigration	211 015,4	478,0	1 200,0	212 693,4	219 810,5
Relations internationales	108 171,6	109,6	608,1	108 889,3	109 383,0
Ressources naturelles, Faune et Parcs	482 232,5	5 154,2	-	487 386,7	490 442,3
Revenu	426 636,8	157 042,5	49 197,1	632 876,4	661 611,5
Santé et Services sociaux	11 538 100,6	7 576 569,6	-	19 114 670,2	17 805 303,2
Sécurité publique	837 166,0	6 387,8	-	843 553,8	795 256,8
Transports	1 431 012,2	9,6	-	1 431 021,8	1 363 102,6
Travail	73 569,8	2 486,7	-	76 056,5	63 236,8
Total	36 908 323,9	15 883 320,4	600 693,0	53 392 337,3	51 259 143,8

* Le crédit à voter inclut, outre le montant présenté ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

** Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que des crédits déjà votés pour des dépenses imputables à l'année financière 2003-2004.

*** Les informations portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006

	2004-2005	2005-2006
	(000 \$)	
Emploi, Solidarité sociale et Famille		
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0	-
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	189 900,0	-
Travail		
Programme 1 - Travail	8 300,0	3 500,0
Total	477 200,0	3 500,0

Sommaire des crédits 2003-2004 pouvant être reportés en 2004-2005

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor (000 \$)	Total
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	228,5	-	228,5
Affaires municipales, Sport et Loisir	2 266,7	32 379,0	34 645,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	6 409,7	-	6 409,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 501,1	-	2 501,1
Conseil exécutif	1 514,1	-	1 514,1
Culture et Communications	3 028,3	-	3 028,3
Développement économique et régional	-	3 639,1	3 639,1
Éducation	4 928,9	31 029,2	35 958,1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	13 384,7	607,4	13 992,1
Environnement	4 959,8	-	4 959,8
Finances	3 420,1	-	3 420,1
Justice	12 011,6	-	12 011,6
Relations avec les citoyens et Immigration	5 529,2	-	5 529,2
Relations internationales	2 475,6	-	2 475,6
Ressources naturelles, Faune et Parcs	9 352,7	3 279,8	12 632,5
Revenu	11 999,4	2 000,0	13 999,4
Santé et Services sociaux	3 996,1	16 990,4	20 986,5
Sécurité publique	23 739,4	-	23 739,4
Transports	16 143,5	23 575,8	39 719,3
Travail	1 990,0	-	1 990,0
Total	129 879,4	113 500,7	243 380,1

Programmes faisant l'objet d'un crédit au net*

	Référence
Affaires municipales, Sport et Loisir	
Programme 7 - Régie du logement	1-11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	2-4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor	3-9
Emploi, Solidarité sociale et Famille	
Programme 3 - Soutien à la gestion	8-8
Environnement	
Programme 1 - Protection de l'environnement	9-5
Relations avec les citoyens et Immigration	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation	12-7

* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Promotion et développement de la Métropole	62 235,9	-	-	62 235,9	71 177,0
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	577 953,8	-	-	577 953,8	608 326,3
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	503 122,9	-	-	503 122,9	478 165,7
4. Administration générale	46 277,7	2 780,0	6 344,3	49 842,0	51 497,3
5. Commission municipale du Québec	3 389,5	50,0	47,0	3 386,5	3 089,5
6. Habitation	298 651,6	-	-	298 651,6	254 455,8
7. Régie du logement	14 635,0	136,0	200,0	14 699,0	13 971,8
8. Développement du sport et du loisir	74 576,4	145,0	600,0	75 031,4	68 018,9
	<u>1 580 842,8</u>	<u>3 111,0</u>	<u>7 191,3</u>	<u>1 584 923,1</u>	<u>1 548 702,3</u>
Moins :					
Crédits permanents				9,6	1 438,6
Crédits reportés				81,9	1 412,1
Crédits à voter				<u>1 584 831,6</u>	<u>1 545 851,6</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
(000 \$)		
Rémunération	50 828,2	49 141,7
Fonctionnement	20 739,3	21 494,1
Affectation à un fonds spécial	3 589,8	1 960,0
Transfert	1 505 685,5	1 464 630,7
Créances douteuses et autres	-	1 429,0
Total	<u>1 580 842,8</u>	<u>1 538 655,5</u>
Effectif des programmes	852	852
Effectif total	<u>852</u>	<u>852</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	7 191,3	7 758,9
Prêts, placements et avances	-	4 763,2
Total	<u>7 191,3</u>	<u>12 522,1</u>

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 1 Promotion et développement de la Métropole

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Aide au développement de la Métropole	43 052,7	-	-	43 052,7	43 763,0
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	19 183,2	-	-	19 183,2	27 414,0
	62 235,9	-	-	62 235,9	71 177,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				-	1 429,0
Crédit à voter				62 235,9	69 748,0

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale de soutien au développement local et régional pour les régions administratives de Montréal et de Laval.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
			(000 \$)	
Affectation à un fonds spécial	-	3 589,8	3 589,8	1 960,0
Transfert	43 052,7	15 593,4	58 646,1	63 024,8
Créances douteuses et autres	-	-	-	1 429,0
	43 052,7	19 183,2	62 235,9	66 413,8
Budget d'investissements				
Prêts, placements et avances	-	-	-	4 763,2
	-	-	-	4 763,2

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 200,0	-	-	17 000,0
2. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	217 486,4	-	-	221 309,1
3. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	4 000,0	-	-	3 500,0
4. Aménagement du territoire municipal	19 064,7	-	-	23 759,1
5. Aide financière aux municipalités, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik	44 566,8	-	-	45 393,1

Suite à la page 1 - 5

Ce programme vise à fournir aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but d'inciter au regroupement de municipalités, et ce, à travers toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'accorder une aide financière au milieu municipal, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	20 200,0	217 486,4	4 000,0	19 064,7	44 566,8	305 317,9
	20 200,0	217 486,4	4 000,0	19 064,7	44 566,8	305 317,9

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
6. Mesures financières du pacte fiscal	197 805,0	-	-	167 204,4
	<u>503 122,9</u>	-	-	<u>478 165,7</u>
Crédit à voter				478 165,7
				503 122,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
					(000 \$)
Transfert	<u>305 317,9</u>	<u>197 805,0</u>		<u>503 122,9</u>	<u>478 165,7</u>
	305 317,9	197 805,0		503 122,9	478 165,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 5 Commission municipale du Québec

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Commission municipale du Québec	3 389,5	50,0	47,0	3 089,5
Crédit à voter			3 386,5	3 089,5

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	2 637,2		2 637,2	2 287,2
Fonctionnement	752,3		752,3	845,3
	3 389,5		3 389,5	3 132,5
Effectif total	30		30	29
Budget d'investissements				
Immobilisations	47,0		47,0	10,0
	47,0		47,0	10,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 6 Habitation

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Société d'habitation du Québec	297 951,6	-	-	297 951,6
2. Immobilière SHQ	700,0	-	-	700,0
	298 651,6	-	-	298 651,6
Crédit à voter				298 651,6
				254 455,8

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
				(000 \$)
Transfert	297 951,6	700,0	298 651,6	254 455,8
	297 951,6	700,0	298 651,6	254 455,8

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 7 Régie du logement

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régie du logement	14 635,0	136,0	200,0	14 699,0	13 971,8
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				81,9	-
Crédit à voter*				14 617,1	13 971,8

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	11 456,7		11 456,7	10 882,2
Fonctionnement	3 178,3		3 178,3	3 050,6
	14 635,0		14 635,0	13 932,8
Effectif total	225		225	225
Budget d'investissements				
Immobilisations	200,0		200,0	175,0
	200,0		200,0	175,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 8 Développement du sport et du loisir

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	41 394,5	-	-	41 394,5
2. Promotion du sport	24 612,4	-	-	24 612,4
3. Promotion de la sécurité et recherche	1 870,0	-	-	1 870,0
4. Administration du sport et du loisir	6 699,5	145,0	600,0	7 154,5
	74 576,4	145,0	600,0	75 031,4
Crédit à voter				75 031,4
				68 018,9

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2003-2004	2002-2003
			3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	-	-	-	4 375,6	4 375,6	4 121,3
Fonctionnement	-	-	-	2 323,9	2 323,9	2 137,0
Transfert	41 394,5	24 612,4	1 870,0	-	67 876,9	61 223,9
	41 394,5	24 612,4	1 870,0	6 699,5	74 576,4	67 482,2
Effectif total	-	-	-	72	72	72
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	600,0	600,0	683,0
	-	-	-	600,0	600,0	683,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédit au net

	<u>2003-2004</u>	<u>2002-2003</u>
	(000 \$)	
Programme 7 - Régie du logement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	14 499,0	13 796,8
Moins Revenus associés au crédit au net	3 100,0	3 100,0
Crédit au net	11 399,0	10 696,8

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à informer les locataires et les locateurs sur leurs droits et obligations résultant du bail, à favoriser la conciliation entre ceux-ci et, à défaut de règlement à l'amiable, à trancher les litiges. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 3 100 000 \$.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Fonds de développement régional	3 589,8	1 960,0
Total du portefeuille	3 589,8	1 960,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	3 589,8	1 960,0
Total du portefeuille	3 589,8	1 960,0

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	15 593,4	19 261,8
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	19 252,7	19 963,0
Fonds de développement de la Métropole	23 800,0	23 800,0
Total du programme 1	58 646,1	63 024,8
Programme 2 - Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain		
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	10 128,0	10 388,0
Assainissement des eaux du Québec	456 759,0	498 514,3
Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	1 620,1	1 603,4
Eaux vives du Québec	13 041,1	12 041,1
Infrastructures Canada-Québec 2000	6 449,6	4 692,1
Infrastructures Canada-Québec 94/97	73 870,0	73 976,8
Infrastructures municipales en milieu nordique	2 650,1	2 703,7
Infrastructures Québec-Municipalités	5 660,0	2 631,0
Renouveau urbain et villageois	6 000,0	-
Total du programme 2	576 177,9	606 550,4
Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités		
Compensation financière pour les équipements antipollution	5 000,0	5 000,0
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	4 000,0	3 500,0
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	217 486,4	221 309,1
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 200,0	17 000,0
Financement des services municipaux nordiques	7 487,5	6 487,6
Mesures financières du pacte fiscal	197 805,0	167 204,4
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Programme de neutralité	17 000,0	16 877,2
Regroupement municipal	4 064,7	8 759,1
Regroupement municipal supplémentaire	15 000,0	15 000,0
Subvention à l'Administration régionale Kativik	3 143,7	2 983,7
Autres crédits de transfert	5 935,6	8 044,6
Total du programme 3	503 122,9	478 165,7
Programme 4 - Administration générale		
Autres crédits de transfert	1 210,1	1 210,1
Programme 6 - Habitation		
Aide à l'amélioration de l'habitat	30 918,6	32 659,3
Aide au logement social et communautaire	239 364,2	194 376,5
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	700,0	650,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	26 968,8	26 020,0
Immobilière SHQ	700,0	750,0
Total du programme 6	298 651,6	254 455,8

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert (suite)

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 8 - Développement du sport et du loisir		
Action communautaire autonome	1 245,0	1 245,0
Équipe Québec	6 000,0	-
Kino-Québec	2 575,0	1 575,0
Promotion de la sécurité et recherche	625,0	1 005,0
Promotion du loisir	14 474,9	13 068,7
Promotion du sport	16 037,4	16 998,8
Soutien aux équipements de loisir	1 368,0	1 668,0
Soutien aux organismes multidisciplinaires	25 551,6	25 663,4
Total du programme 8	<u>67 876,9</u>	<u>61 223,9</u>
Total du portefeuille	1 505 685,5	1 464 630,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	10 903,0	12 137,7
Entreprises et organismes d'État	27 736,3	26 770,0
Institutions d'enseignement	20 780,9	20 989,2
Municipalités	1 070 492,9	1 079 748,9
Organismes à but non lucratif	242 212,1	198 313,2
Personnes	133 560,3	126 671,7
Total du portefeuille	<u>1 505 685,5</u>	<u>1 464 630,7</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	23 496,3	21 217,9
Fonctionnement	1 826,7	3 256,4
Capital	304 562,4	290 136,4
Intérêt	397 724,2	442 284,5
Support	778 075,9	707 735,5
Total du portefeuille	<u>1 505 685,5</u>	<u>1 464 630,7</u>

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	315 837,2	8 561,5	26 860,0	334 135,7
2. Organismes d'État	316 952,2	512,5	370,8	316 810,5
	632 789,4	9 074,0	27 230,8	650 946,2
Moins :				
Crédits permanents				77,6
Crédits reportés				632,2
Crédits à voter				650 236,4
				663 482,1

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	123 731,9	123 581,4
Fonctionnement	48 682,2	47 427,3
Transfert	460 125,3	472 475,1
Créances douteuses et autres	250,0	520,8
Total	632 789,4	644 004,6
Effectif des programmes	2 183	2 183
Effectif total	2 183	2 183
Budget d'investissements		
Immobilisations	26 730,8	29 118,7
Prêts, placements et avances	500,0	-
Total	27 230,8	29 118,7

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	168 711,4	-	-	168 711,4	176 933,5
2. Développement des entreprises de pêche et aquacoles	19 709,9	-	-	19 709,9	19 924,2
3. Institut de technologie agroalimentaire	19 258,3	-	-	19 258,3	20 323,9
4. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	54 613,2	-	-	54 613,2	58 977,4
5. Direction et services à la gestion	53 544,4	8 561,5	26 860,0	71 842,9	72 262,4
	<u>315 837,2</u>	<u>8 561,5</u>	<u>26 860,0</u>	334 135,7	<u>348 421,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				68,0	68,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				632,2	1 694,4
Crédit à voter*				333 425,9	<u>346 649,4</u>

Ce programme vise à développer le potentiel et améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4	5		
	(000 \$)						
Rémunération	46 973,4	6 599,3	15 240,0	21 093,3	24 776,6	114 682,6	114 432,0
Fonctionnement	7 045,7	1 417,6	2 856,3	5 941,9	28 517,8	45 779,3	44 257,8
Transfert	114 692,3	11 693,0	1 162,0	27 578,0	-	155 125,3	167 475,1
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	250,0	250,0	520,8
	<u>168 711,4</u>	<u>19 709,9</u>	<u>19 258,3</u>	<u>54 613,2</u>	<u>53 544,4</u>	315 837,2	<u>326 685,7</u>
Effectif total	910	133	276	469	245	2 033	2 033
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	26 360,0	26 360,0	28 747,2
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	500,0	500,0	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>26 860,0</u>	26 860,0	<u>28 747,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 4, en excluant sa partie « Transfert », peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 2 Organismes d'État

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Financière agricole du Québec	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 890,7	512,5	350,0	8 728,2	8 817,1
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 061,5	-	20,8	3 082,3	3 360,8
	<u>316 952,2</u>	<u>512,5</u>	<u>370,8</u>	316 810,5	<u>317 177,9</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	345,2
Crédit à voter				316 810,5	316 832,7

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2003-2004	2002-2003
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	-	6 715,7	2 333,6	9 049,3	9 149,4
Fonctionnement	-	2 175,0	727,9	2 902,9	3 169,5
Transfert	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
	<u>305 000,0</u>	<u>8 890,7</u>	<u>3 061,5</u>	316 952,2	<u>317 318,9</u>
Effectif total	-	107	43	150	150
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	350,0	20,8	370,8	371,5
	-	350,0	20,8	370,8	371,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 2 et 3 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	307 275,7	319 563,2
Moins Revenus associés au crédit au net	7 450,0	7 450,0
Crédit au net	299 825,7	312 113,2

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale et vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'émission de permis (excluant les permis touristiques) pour un montant de 7 000 000 \$ et des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale rattaché au Centre pour un montant de 400 000 \$.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, le crédit de ce programme augmente d'un montant équivalent à la hausse des revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale et à 20 % des revenus qui excèdent 7 000 000 \$ dans le cas des permis émis (excluant les permis touristiques).

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Aide à la recherche, au transfert technologique et à la formation	7 175,7	9 461,9
Aide à l'investissement en agroenvironnement	16 701,9	17 594,5
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	11 693,0	11 693,0
Appui au développement en région	9 312,0	12 853,0
Appui au secteur de la transformation	4 143,6	5 393,6
Qualité des aliments et santé animale	27 578,0	31 278,0
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	78 000,0	78 000,0
Autres crédits de transfert	521,1	1 201,1
Total du programme 1	155 125,3	167 475,1
Programme 2 - Organismes d'État		
Financière agricole du Québec	305 000,0	305 000,0
Total du portefeuille	460 125,3	472 475,1

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	383 552,1	394 577,7
Entreprises et organismes d'État	51 762,0	49 100,0
Institutions d'enseignement	747,0	897,0
Municipalités	3 178,0	3 678,0
Organismes à but non lucratif	20 886,2	24 222,4
Total du portefeuille	460 125,3	472 475,1

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	41 384,0	37 800,0
Fonctionnement	10 378,0	11 300,0
Capital	11 603,6	16 703,6
Support	396 759,7	406 671,5
Total du portefeuille	460 125,3	472 475,1

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Secrétariat du Conseil du trésor	66 976,7	131,0	4 100,0	70 945,7
2. Fonctions gouvernementales	95 606,0	-	9 600,0	105 206,0
3. Commission de la fonction publique	2 794,0	30,0	18,0	2 782,0
4. Régimes de retraite et d'assurances	294 762,0	-	-	294 762,0
5. Fonds de suppléance	195 277,5	-	300 000,0	495 277,5
	655 416,2	161,0	313 718,0	968 973,2
Moins :				
Crédits permanents				290 382,9
Crédits reportés				1 980,7
Crédits à voter				676 609,6
				438 437,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	396 667,0	404 410,8
Fonctionnement	215 523,5	23 751,7
Affectation à un fonds spécial	12 650,0	19 150,0
Transfert	30 575,7	30 291,3
Total	655 416,2	477 603,8
Effectif des programmes	900	908
Effectif des fonds spéciaux	973	1 012
Effectif total	1 873	1 920
Budget d'investissements		
Immobilisations	13 618,0	5 118,0
Prêts, placements et avances	300 100,0	244 310,2
Total	313 718,0	249 428,2

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 1 Secrétariat du Conseil du trésor

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat du Conseil du trésor	66 976,7	131,0	4 100,0	70 945,7	71 009,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 900,0	1 681,2
Crédit à voter*				69 036,1	69 318,5

Ce programme regroupe les dépenses visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant les contrats gouvernementaux, à réaliser les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4), à assurer la mise en oeuvre de l'infrastructure gouvernementale, à déterminer l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les dépenses visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	46 880,2		46 880,2	50 382,8
Fonctionnement	17 540,5		17 540,5	18 390,5
Affectation à un fonds spécial	2 400,0		2 400,0	2 200,0
Transfert	156,0		156,0	156,0
	66 976,7		66 976,7	71 129,3
Effectif total	735		735	743
Budget d'investissements				
Immobilisations	4 000,0		4 000,0	-
Prêts, placements et avances	100,0		100,0	11,0
	4 100,0		4 100,0	11,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 2 Fonctions gouvernementales

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Renouvellement de la fonction publique	7 817,1	-	-	7 817,1	7 563,1
2. Coordination et soutien à la gestion des ressources	4 044,9	-	-	4 044,9	6 995,3
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	5 500,0	-	9 500,0	15 000,0	12 524,8
4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	67 994,0	-	-	67 994,0	73 507,6
5. Fonds relatif à la tempête de verglas	5 000,0	-	-	5 000,0	7 910,0
6. Fonds d'assistance financière aux régions sinistrées	5 250,0	-	-	5 250,0	9 040,0

Suite à la page 3 - 4

Ce programme regroupe les dépenses reliées aux fonctions centrales se rapportant au développement de l'employabilité, de même qu'au recrutement, à la coordination et au soutien à la gestion des ressources, particulièrement les ressources humaines. Ce programme pourvoit également au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et aux pluies diluviennes survenues en juillet 1996. On y retrouve aussi la provision permettant d'appuyer la réalisation de projets reliés à la prestation électronique de services et à l'autoroute de l'information. Finalement ce programme prévoit le budget se rapportant à des contributions du gouvernement à titre d'employeur et une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	7 147,1	2 677,3	-	67 994,0	-	-	77 818,4
Fonctionnement	595,0	1 367,6	500,0	-	-	-	2 462,6
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	5 000,0	5 250,0	10 250,0
Transfert	75,0	-	5 000,0	-	-	-	5 075,0
	7 817,1	4 044,9	5 500,0	67 994,0	5 000,0	5 250,0	95 606,0
Effectif total	99	33	-	-	-	-	132
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	9 500,0	-	-	-	9 500,0
	-	-	9 500,0	-	-	-	9 500,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0
	95 606,0	-	9 600,0	105 206,0	117 640,8
Crédit à voter				105 206,0	117 640,8

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	77 818,4	-		77 818,4	83 954,4
Fonctionnement	2 462,6	-		2 462,6	5 036,6
Affectation à un fonds spécial	10 250,0	-		10 250,0	16 950,0
Transfert	5 075,0	-		5 075,0	6 599,8
	95 606,0	-		95 606,0	112 540,8
Effectif total	132	-		132	132
Budget d'investissements					
Immobilisations	9 500,0	100,0		9 600,0	5 100,0
	9 500,0	100,0		9 600,0	5 100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 3 Commission de la fonction publique

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Commission de la fonction publique	2 794,0	30,0	18,0	2 766,7
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				
				<u>80,7</u>
Crédit à voter				2 701,3
				<u>2 690,6</u>

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois aux dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	2 451,1		2 451,1	2 454,1
Fonctionnement	342,9		342,9	324,6
	2 794,0		2 794,0	2 778,7
Effectif total	33		33	33
Budget d'investissements				
Immobilisations	18,0		18,0	18,0
	18,0		18,0	18,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4 Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régime de retraite des fonctionnaires	32 314,0	-	-	32 314,0	30 022,5
2. Régime de retraite de certains enseignants	22 025,0	-	-	22 025,0	20 215,8
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	131 670,0	-	-	131 670,0	126 063,1
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 400,7	-	-	4 400,7	4 400,7
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	8 329,0	-	-	8 329,0	11 365,3
6. Régime de retraite des juges	9 081,0	-	-	9 081,0	8 326,6
Suite à la page 3 - 7					

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	32 314,0	-	131 670,0	1 081,0	8 329,0	9 081,0	182 475,0
Transfert	-	22 025,0	-	3 319,7	-	-	25 344,7
	<u>32 314,0</u>	<u>22 025,0</u>	<u>131 670,0</u>	<u>4 400,7</u>	<u>8 329,0</u>	<u>9 081,0</u>	<u>207 819,7</u>

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	17 356,0	-	-	17 356,0	16 505,2
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	69 586,3	-	-	69 586,3	74 155,8
	294 762,0	-	-	294 762,0	291 055,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12) Élément 1				32 314,0	30 022,5
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1) Élément 2				22 025,0	20 215,8
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10) Élément 3				131 670,0	126 063,1
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6) Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2) Élément 5				8 329,0	11 365,3
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16) Élément 6				9 081,0	8 326,6
Loi sur la police, (2000, c. 12) Élément 7				17 356,0	16 505,2
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (2001, c. 31) Élément 8				69 586,3	74 155,8
Crédit à voter				4 388,7	4 388,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	182 475,0	17 356,0	69 586,3	269 417,3	267 519,5
Transfert	25 344,7	-	-	25 344,7	23 535,5
	207 819,7	17 356,0	69 586,3	294 762,0	291 055,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 5 Fonds de suppléance

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	195 077,5	-	-	195 077,5	-
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	100,0	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'année financière 2003-2004*	-	-	300 000,0	300 000,0	244 299,2
4. Provision pour réallouer, avec l'approbation du Conseil du trésor, toute partie de crédit applicable à des activités devant être transférées d'un portefeuille à un autre pour donner suite à la réorganisation gouvernementale annoncée le 29 avril 2003*	100,0	-	-	100,0	-
	195 277,5	-	300 000,0	495 277,5	244 399,2
Crédit à voter				495 277,5	244 399,2

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

* Tous les montants remboursés au présent crédit peuvent être utilisés à nouveau pour les mêmes fins, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2003-2004	2002-2003
			3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	-	100,0	-	-	100,0	100,0
Fonctionnement	195 077,5	-	-	100,0	195 177,5	-
	195 077,5	100,0	-	100,0	195 277,5	100,0
Budget d'investissements						
Prêts, placements et avances	-	-	300 000,0	-	300 000,0	244 299,2
	-	-	300 000,0	-	300 000,0	244 299,2

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	66 845,7	63 342,6
Moins Revenus associés au crédit au net	184,6	184,6
Crédit au net	66 661,1	63 158,0

Ce crédit au net concerne les activités réalisées en vertu de la Loi sur le service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des commissions facturées aux adjudicataires, des frais chargés aux organismes non budgétaires et hors périmètre comptable du gouvernement ainsi que du produit de disposition de biens excédentaires dans les cas où l'article 49 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) ne s'applique pas.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 184 600 \$.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	2 400,0	2 200,0
Fonds des services gouvernementaux	-	-
Total du programme 1	<u>2 400,0</u>	<u>2 200,0</u>
Programme 2 - Fonctions gouvernementales		
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	5 250,0	9 040,0
Fonds relatif à la tempête de verglas	5 000,0	7 910,0
Total du programme 2	<u>10 250,0</u>	<u>16 950,0</u>
Total du portefeuille	<u>12 650,0</u>	<u>19 150,0</u>
Effectif total	<u>973</u>	<u>1 012</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	2 650,0	9 410,0
Capital	1 825,0	1 965,0
Intérêt	8 175,0	7 775,0
Total du portefeuille	<u>12 650,0</u>	<u>19 150,0</u>

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Autres crédits de transfert	156,0	156,0
Programme 2 - Fonctions gouvernementales		
Fonds de l'autoroute de l'information	5 000,0	6 524,8
Programme « Jeunes fonctionnaires d'un jour »	75,0	75,0
Total du programme 2	5 075,0	6 599,8
Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 319,7	3 319,7
Régime de retraite de certains enseignants	22 025,0	20 215,8
Total du programme 4	25 344,7	23 535,5
Total du portefeuille	30 575,7	30 291,3

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	3 500,0	4 567,4
Établissements de santé et de services sociaux	1 452,7	1 452,7
Institutions d'enseignement	23 892,0	22 082,8
Organismes à but non lucratif	1 731,0	2 188,4
Total du portefeuille	30 575,7	30 291,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	25 344,7	23 535,5
Support	5 231,0	6 755,8
Total du portefeuille	30 575,7	30 291,3

Conseil exécutif

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
			(000 \$)		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	878,5	-	-	878,5	1 220,8
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70 005,4	504,6	762,0	70 262,8	72 987,3
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	10 530,9	110,8	150,2	10 570,3	11 361,4
4. Affaires autochtones	106 677,6	43,2	16,8	106 651,2	58 503,4
5. Jeunesse	12 545,2	13,9	25,1	12 556,4	8 956,4
6. Réforme des institutions démocratiques	1 662,6	-	-	1 662,6	1 581,6
	202 300,2	672,5	954,1	202 581,8	154 610,9
Moins :					
Crédits permanents				1 095,5	1 085,9
Crédits reportés				-	172,5
Crédits à voter				201 486,3	153 352,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	33 308,2	32 902,9
Fonctionnement	54 961,1	60 659,9
Transfert	114 030,9	60 759,3
Total	202 300,2	154 322,1
Effectif des programmes	424	424
Effectif total	424	424
Budget d'investissements		
Immobilisations	847,6	854,8
Prêts, placements et avances	106,5	106,5
Total	954,1	961,3

Conseil exécutif

Programme 1 Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	878,5	-	-	1 220,8
Crédit à voter			878,5	1 220,8

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	569,6		569,6	637,3
Fonctionnement	298,9		298,9	573,5
Transfert	10,0		10,0	10,0
	878,5		878,5	1 220,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Cabinet du premier ministre	4 210,6	-	-	4 210,6
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	12 003,9	-	-	12 003,9
3. Direction générale de l'administration	14 159,5	504,6	762,0	14 416,9
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	1 577,7	-	-	1 577,7

Suite à la page 4 - 4

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous-total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	3 214,8	8 854,7	6 513,1	1 066,7	1 375,4	21 024,7
Fonctionnement	551,3	2 299,2	7 646,4	-	202,3	10 699,2
Transfert	444,5	850,0	-	-	-	1 294,5
	4 210,6	12 003,9	14 159,5	1 066,7	1 577,7	33 018,4
Effectif total	-	122	87	-	23	232
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	755,5	-	-	755,5
Prêts, placements et avances	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	762,0	-	-	762,0

Conseil exécutif

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	36 987,0	-	-	36 987,0
	70 005,4	504,6	762,0	70 262,8
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)				
Élément 1				9,6
Élément 4				1 066,7
Crédit à voter				69 186,5
				71 911,0

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	21 024,7	-		21 024,7	20 252,2
Fonctionnement	10 699,2	36 987,0		47 686,2	51 183,2
Transfert	1 294,5	-		1 294,5	1 294,5
	33 018,4	36 987,0		70 005,4	72 729,9
Effectif total	232	-		232	232
Budget d'investissements					
Immobilisations	755,5	-		755,5	755,5
Prêts, placements et avances	6,5	-		6,5	6,5
	762,0	-		762,0	762,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total du crédit alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 3 Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones	831,6	10,2	3,0	824,4	824,4
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5 373,9	100,6	147,2	5 420,5	6 201,4
3. Représentation du Québec au Canada	1 963,3	-	-	1 963,3	1 933,7
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	2 362,1	-	-	2 362,1	2 401,9
	10 530,9	110,8	150,2	10 570,3	11 361,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				10 560,7	11 351,8

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	468,6	4 258,9	1 025,7	-	5 753,2	6 251,3
Fonctionnement	290,3	1 115,0	937,6	108,2	2 451,1	2 744,1
Transfert	72,7	-	-	2 253,9	2 326,6	2 326,6
	831,6	5 373,9	1 963,3	2 362,1	10 530,9	11 322,0
Effectif total	-	73	25	-	98	98
Budget d'investissements						
Immobilisations	3,0	47,2	-	-	50,2	50,2
Prêts, placements et avances	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	3,0	147,2	-	-	150,2	150,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 4 Affaires autochtones

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Secrétariat aux affaires autochtones	106 677,6	43,2	16,8	58 503,4
Crédit à voter			106 651,2	58 503,4

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	3 004,0		3 004,0	3 004,0
Fonctionnement	1 489,9		1 489,9	1 513,7
Transfert	102 183,7		102 183,7	54 012,1
	106 677,6		106 677,6	58 529,8
Effectif total	50		50	50
Budget d'investissements				
Immobilisations	16,8		16,8	16,8
	16,8		16,8	16,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Cabinet du lieutenant-gouverneur		
Autres crédits de transfert	10,0	10,0
Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	150,0	150,0
Autres crédits de transfert	1 144,5	1 144,5
Total du programme 2	1 294,5	1 294,5
Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes		
Activités de coopération intergouvernementale	354,3	354,3
Organismes francophones hors-Québec	1 899,6	1 899,6
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	2 326,6	2 326,6
Programme 4 - Affaires autochtones		
Entente avec la nation crie	62 100,0	28 402,0
Entente avec les inuits	8 000,0	7 000,0
Fonds de développement pour les autochtones	14 473,6	17 000,0
Organismes autochtones	1 610,1	1 610,1
Transfert des terres de Oujé-Bougoumou	16 000,0	-
Total du programme 4	102 183,7	54 012,1
Programme 5 - Jeunesse		
Plan d'action jeunesse et autres crédits de transfert	8 143,4	3 043,4
Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques		
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du portefeuille	114 030,9	60 759,3

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	3 300,0	3 400,0
Entreprises et organismes d'État	249,3	249,3
Institutions d'enseignement	255,0	255,0
Municipalités	16 000,0	-
Organismes à but non lucratif	94 226,6	56 855,0
Total du portefeuille	114 030,9	60 759,3

Conseil exécutif

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Capital	2 200,0	2 200,0
Intérêt	2 200,0	2 200,0
Support	109 630,9	56 359,3
Total du portefeuille	114 030,9	60 759,3

Culture et Communications

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74 405,9	1 300,3	5 968,0	79 073,6
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400 764,0	-	-	395 346,4
3. Charte de la langue française	22 764,8	386,9	135,0	22 512,9
	497 934,7	1 687,2	6 103,0	502 350,5
Moins :				
Crédits permanents				2 113,4
Crédits reportés				-
Crédits à voter				500 237,1
				495 990,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	63 968,8	62 300,1
Fonctionnement	32 569,4	35 540,4
Transfert	400 800,0	395 287,4
Créances douteuses et autres	596,5	796,5
Total	497 934,7	493 924,4
Effectif des programmes	1 033	1 033
Effectif total	1 033	1 033
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 603,0	4 609,5
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0
Total	6 103,0	6 109,5

Culture et Communications

Programme 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Action culturelle et communications	136 399,1	-	-	136 399,1	128 581,8
2. Musées nationaux	52 608,5	-	-	52 608,5	60 514,7
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	18 020,9	-	-	18 020,9	21 148,9
4. Société de développement des entreprises culturelles	39 515,8	-	-	39 515,8	41 784,0
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	523,5	-	-	523,5	474,5
6. Société de télédiffusion du Québec	62 535,4	-	-	62 535,4	57 970,1

Suite à la page 5 - 4

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Transfert	136 399,1	52 608,5	18 020,9	38 919,3	523,5	62 535,4	309 006,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	596,5	-	-	596,5
	136 399,1	52 608,5	18 020,9	39 515,8	523,5	62 535,4	309 603,2

Culture et Communications

Programme 3 Charte de la langue française

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
				(000 \$)	
1. Coordination de la politique linguistique	1 574,3	11,7	5,0	1 567,6	1 965,8
2. Office québécois de la langue française	18 018,9	354,7	121,0	17 785,2	18 097,7
3. Conseil supérieur de la langue française	1 571,6	20,5	9,0	1 560,1	1 940,1
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 600,0	-	-	1 600,0	1 826,0
	22 764,8	386,9	135,0	22 512,9	23 829,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	236,4
Crédit à voter				22 512,9	23 593,2

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
						(000 \$)
Rémunération	695,5	13 970,5	945,2	-	15 611,2	15 360,2
Fonctionnement	485,2	3 819,6	616,3	1 600,0	6 521,1	7 778,6
Transfert	393,6	228,8	10,1	-	632,5	737,5
	1 574,3	18 018,9	1 571,6	1 600,0	22 764,8	23 876,3
Effectif total	10	259	17	-	286	286
Budget d'investissements						
Immobilisations	5,0	121,0	9,0	-	135,0	340,2
	5,0	121,0	9,0	-	135,0	340,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Culture et Communications

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État		
Bibliothèque nationale du Québec	20 702,0	21 934,1
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	523,5	474,5
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 514,3	5 538,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	64 944,5	57 400,0
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 362,6	8 351,2
Musée de la Civilisation	16 238,9	21 153,7
Musée des beaux-arts de Montréal	14 338,5	16 502,0
Musée national des beaux-arts du Québec	13 668,5	14 507,8
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	5 849,8	5 905,7
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	33 069,5	35 081,8
Société de la Place des Arts de Montréal	14 009,6	16 954,4
Société de télédiffusion du Québec	62 535,4	57 970,1
Société du Grand Théâtre de Québec	4 011,3	4 194,5
Soutien à la concertation régionale et locale	5 227,2	4 114,2
Soutien à la coopération et au développement international	997,5	1 320,5
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 538,9	6 688,7
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 209,5	10 221,0
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	26 855,4	24 575,4
Soutien au développement de la lecture	18 633,7	18 733,7
Soutien au développement des communications	5 452,7	4 177,7
Soutien aux équipements culturels	40 758,4	37 959,5
Soutien aux institutions muséales	15 336,2	15 107,5
Autres crédits de transfert	5 389,6	5 683,6
Total du programme 2	400 167,5	394 549,9
Programme 3 - Charte de la langue française		
Promotion et diffusion de la langue française	622,4	727,4
Autres crédits de transfert	10,1	10,1
Total du programme 3	632,5	737,5
Total du portefeuille	400 800,0	395 287,4

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	35 745,9	37 404,8
Entreprises et organismes d'État	152 508,3	156 984,3
Institutions d'enseignement	3 055,1	2 975,3
Municipalités	44 685,3	40 854,2
Organismes à but non lucratif	154 696,1	148 032,8
Personnes	10 109,3	9 036,0
Total du portefeuille	400 800,0	395 287,4

Culture et Communications

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	86 802,4	86 804,8
Fonctionnement	48 315,1	49 707,2
Capital	46 595,2	49 958,5
Intérêt	48 876,8	46 433,4
Support	170 210,5	162 383,5
Total du portefeuille	400 800,0	395 287,4

Développement économique et régional

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Direction du Ministère	41 669,6	2 248,8	11 514,3	50 935,1
2. Développement économique et régional	441 597,1	-	140 105,2	581 702,3
3. Recherche, Science et Technologie	238 255,8	-	-	238 255,8
4. Promotion et développement du tourisme	126 595,2	-	-	126 595,2
	848 117,7	2 248,8	151 619,5	997 488,4
Moins :				
Crédits permanents				1 428,8
Crédits reportés				623,4
Crédits à voter				995 436,2
				1 151 505,1

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	74 861,2	79 659,1
Fonctionnement	43 009,2	45 149,6
Affectation à un fonds spécial	76 335,4	61 658,1
Transfert	605 252,3	836 637,4
Créances douteuses et autres	48 659,6	98 474,7
Total	848 117,7	1 121 578,9
Effectif des programmes	1 222	1 239
Effectif des fonds spéciaux	368	367
Effectif total	1 590	1 606
Budget d'investissements		
Immobilisations	11 509,3	7 104,8
Prêts, placements et avances	140 110,2	32 248,7
Total	151 619,5	39 353,5

Développement économique et régional

Programme 1 Direction du Ministère

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services à la gestion	41 669,6	2 248,8	11 514,3	50 935,1	49 026,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				50 925,5	49 016,4

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	19 950,7		19 950,7	22 000,1
Fonctionnement	20 468,9		20 468,9	21 534,9
Transfert	1 250,0		1 250,0	1 250,0
	41 669,6		41 669,6	44 785,0
Effectif total	261		261	263
Budget d'investissements				
Immobilisations	11 509,3		11 509,3	6 484,8
Prêts, placements et avances	5,0		5,0	5,0
	11 514,3		11 514,3	6 489,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert ».

Développement économique et régional

Programme 3 Recherche, Science et Technologie

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Coordination et mise en oeuvre	12 055,7	-	-	12 055,7
2. Conseil de la science et de la technologie	1 384,5	-	-	1 384,5
3. Fonds de recherche en santé du Québec	70 073,0	-	-	70 073,0
4. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 105,5	-	-	43 105,5
5. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 513,1	-	-	35 513,1
6. Soutien à la recherche et à l'innovation	64 124,0	-	-	64 124,0

Suite à la page 6 - 7

Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	9 887,6	1 018,6	-	-	-	-	10 906,2
Fonctionnement	2 168,1	365,9	-	-	-	-	2 534,0
Transfert	-	-	70 073,0	43 105,5	35 513,1	64 124,0	212 815,6
	12 055,7	1 384,5	70 073,0	43 105,5	35 513,1	64 124,0	226 255,8
Effectif total	172	23	-	-	-	-	195

Développement économique et régional

Programme 3 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Centre de recherche industrielle du Québec	12 000,0	-	-	12 000,0	7 000,0
	238 255,8	-	-	238 255,8	239 020,4
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				623,4	-
Crédit à voter				237 632,4	239 020,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)				
Rémunération	10 906,2	-		10 906,2	11 504,2
Fonctionnement	2 534,0	-		2 534,0	2 355,8
Transfert	212 815,6	12 000,0		224 815,6	225 160,4
	226 255,8	12 000,0		238 255,8	239 020,4
Effectif total	195	-		195	195

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert ».

Développement économique et régional

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Développement économique et régional		
Fonds de développement régional	22 895,6	15 204,7
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Fonds de partenariat touristique	53 439,8	46 453,4
Total du portefeuille	76 335,4	61 658,1
Effectif total	368	367

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	18 902,5	18 500,0
Fonctionnement	6 209,3	6 453,4
Capital	600,0	600,0
Support	50 623,6	36 104,7
Total du portefeuille	76 335,4	61 658,1

Développement économique et régional

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Autres crédits de transfert	1 250,0	1 250,0
Programme 2 - Développement économique et régional		
Aide à certains projets industriels d'intérêt économique	22 478,8	30 211,8
Aide à la concrétisation de projets d'investissements	5 592,0	7 522,0
Aide à la rétention et à l'expansion d'entreprises	1 000,0	1 000,0
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal	800,0	800,0
Centre international de formation en télécommunications	2 000,0	1 600,0
Centres locaux de développement (enveloppe intégrée)	41 721,5	41 509,6
Fonctionnement des conseils régionaux de développement	-	10 134,3
Fonds conjoncturel de développement	2 934,0	4 934,0
Fonds d'aide aux entreprises (intérêts)	137,8	184,8
Fonds de partenariat	6 008,4	4 008,4
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	72 788,9	223 390,0
Fonds régionaux de solidarité	-	1 380,0
Fonds régionaux Desjardins	-	2 500,0
Formation de la main-d'oeuvre dans le domaine de l'optique, photonique et laser	3 400,0	7 800,0
Initiatives pour le développement économique	3 642,5	3 642,5
Plan de relance de la Gaspésie	6 563,7	5 436,4
Plan de relance de la MRC du Bas-Richelieu	102,9	7 400,0
Programme d'appui au développement d'une Cité de l'optique pour la région de Québec	935,0	1 355,0
Programme d'appui au développement et à la diversification des exportations	11 863,7	10 390,0
Programme de soutien au développement des coopératives	4 377,5	4 577,5
Programme de soutien aux vitrines technologiques	6 360,0	2 860,0
Sociétés Innovatech	-	700,0
Soutien à la ruralité	16 919,7	17 125,7
Soutien au branchement des familles à Internet	450,0	35 100,0
Stratégie de développement économique des régions	40 649,7	65 079,0
Stratégie pour améliorer la compétitivité des entreprises	12 960,3	16 716,2
Subvention de fonctionnement - Investissement-Québec	26 810,5	27 584,8
Soutien à 3 MRC ressources	6 000,0	3 000,0
Autres crédits de transfert	9 534,4	7 524,4
Total du programme 2	306 031,3	545 466,4
Programme 3 - Recherche, Science et Technologie		
Agence universitaire de la francophonie	600,0	600,0
Aide à la relève en science et en technologie	1 666,9	2 433,0
Aide financière au développement scientifique	1 941,2	1 733,8
Centre de recherche industrielle du Québec	12 000,0	7 000,0
Centre québécois de l'innovation en biotechnologie	700,0	700,0
Fonds de la recherche en santé du Québec - bourses et subventions	65 709,5	70 678,7
Fonds de la recherche en santé du Québec - subvention à la gestion	4 363,5	4 363,5
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies - bourses	33 337,2	35 909,3
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies - subvention à la gestion	2 175,9	2 175,9
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture - bourses	40 376,1	43 603,6
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture - subvention à la gestion	2 729,4	2 729,4
Institut de recherche clinique de Montréal	8 536,5	8 536,5
Programme de soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation	1 250,0	1 550,0
Programme de soutien aux initiatives de concertation régionale en recherche, science, technologie et innovation	2 613,6	4 413,6
Soutien à la culture scientifique et technique et aux loisirs scientifiques	1 820,1	1 820,1
Soutien à la génomique	21 000,0	10 000,0
Soutien à la valorisation de l'invention technique ou technologique	1 000,0	1 200,0
Soutien aux centres de liaison et de transfert	14 459,3	16 383,2
Autres crédits de transfert	8 536,4	9 329,8
Total du programme 3	224 815,6	225 160,4

Développement économique et régional

Crédits de transfert (suite)

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Régie des installations olympiques	25 556,0	15 811,9
Société du Centre des congrès de Québec	14 200,0	15 000,0
Société du Palais des congrès de Montréal	33 399,4	33 948,7
Total du programme 4	73 155,4	64 760,6
Total du portefeuille	605 252,3	836 637,4

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	188 262,0	366 283,1
Entreprises et organismes d'État	123 214,5	114 884,0
Établissements de santé et de services sociaux	58 838,5	58 307,7
Institutions d'enseignement	85 198,5	89 707,5
Municipalités	3 688,2	5 213,5
Organismes à but non lucratif	120 704,8	141 639,3
Personnes	25 345,8	60 602,3
Total du portefeuille	605 252,3	836 637,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	43 838,1	41 619,9
Fonctionnement	39 603,7	35 070,4
Capital	68 237,0	183 345,0
Intérêt	24 135,2	17 445,3
Support	429 438,3	559 156,8
Total du portefeuille	605 252,3	836 637,4

Éducation

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Administration et consultation	121 707,4	4 211,2	21 529,1	139 025,3
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 069,2	-	-	17 069,2
3. Aide financière aux études	354 350,9	754,2	176 172,7	529 769,4
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 866 598,1	-	-	6 866 598,1
5. Enseignement supérieur	3 478 069,8	-	-	3 478 069,8
6. Régimes de retraite	647 495,0	-	-	647 495,0
	11 485 290,4	4 965,4	197 701,8	11 678 026,8
Moins :				
Crédits permanents				689 358,9
Crédits reportés				-
Crédits déjà votés				80 164,5
Crédits à voter				10 908 503,4
				10 694 273,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	84 878,3	81 920,3
Fonctionnement	49 691,8	48 681,6
Transfert	11 308 866,0	10 987 633,8
Créances douteuses et autres	41 854,3	76 778,6
Total	11 485 290,4	11 195 014,3
Effectif des programmes	1 445	1 445
Effectif total	1 445	1 445
Budget d'investissements		
Immobilisations	34 701,8	32 997,8
Prêts, placements et avances	163 000,0	163 000,0
Total	197 701,8	195 997,8

Éducation

Programme 1 Administration et consultation

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Direction	9 868,7	191,6	68,2	9 745,3
2. Services à la gestion	30 104,6	696,1	562,1	29 970,6
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	33 391,9	528,6	421,3	33 284,6
4. Administration de l'enseignement supérieur	8 812,6	88,6	85,0	8 809,0
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	7 879,7	76,5	83,0	7 886,2
6. Information et communications	27 020,5	2 572,7	20 274,5	44 722,3

Suite à la page 7 - 3

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	5 132,6	12 284,5	24 664,1	7 906,5	6 456,0	13 801,6	70 245,3
Fonctionnement	2 050,2	17 820,1	8 382,8	906,1	1 423,7	13 218,9	43 801,8
Transfert	2 685,9	-	345,0	-	-	-	3 030,9
	9 868,7	30 104,6	33 391,9	8 812,6	7 879,7	27 020,5	117 078,0
Effectif total	61	102	472	156	119	275	1 185
Budget d'investissements							
Immobilisations	68,2	562,1	421,3	85,0	83,0	20 274,5	21 494,1
	68,2	562,1	421,3	85,0	83,0	20 274,5	21 494,1

Éducation

Programme 2 Formation en tourisme et hôtellerie

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	-	-	17 069,2
Crédit à voter				17 069,2
				17 432,8

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
				(000 \$)
Transfert	17 069,2		17 069,2	17 432,8
	17 069,2		17 069,2	17 432,8

Éducation

Programme 3 Aide financière aux études

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Bourses consécutives aux prêts	211 810,3	-	-	211 810,3	193 967,0
2. Intérêts et remboursements aux banques	118 474,3	-	163 000,0	281 474,3	301 992,7
3. Autres bourses	8 172,7	-	-	8 172,7	7 449,1
4. Administration de l'aide financière aux études	15 893,6	754,2	13 172,7	28 312,1	25 577,1
	354 350,9	754,2	176 172,7	529 769,4	528 985,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				41 854,3	76 778,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	661,6
Crédit à voter				487 915,1	451 545,7

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études supérieures et à la formation secondaire professionnelle en fournissant un soutien financier aux étudiants qui en ont besoin.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2003-2004	2002-2003	
			3	4			
	(000 \$)						
Rémunération	-	-	-	11 188,7	11 188,7	10 656,5	
Fonctionnement	-	-	-	4 704,9	4 704,9	4 357,0	
Transfert	211 810,3	76 620,0	8 172,7	-	296 603,0	263 630,2	
Créances douteuses et autres	-	41 854,3	-	-	41 854,3	76 778,6	
	211 810,3	118 474,3	8 172,7	15 893,6	354 350,9	355 422,3	
Effectif total	-	-	-	200	200	200	
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	13 172,7	13 172,7	11 380,2	
Prêts, placements et avances	-	163 000,0	-	-	163 000,0	163 000,0	
	-	163 000,0	-	13 172,7	176 172,7	174 380,2	

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

Éducation

Programme 6 Régimes de retraite

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régime de retraite des enseignants	100 303,0	-	-	100 303,0	94 770,3
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	487 119,0	-	-	487 119,0	406 387,6
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	60 073,0	-	-	60 073,0	110 642,8
	<u>647 495,0</u>	-	-	<u>647 495,0</u>	<u>611 800,7</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11)					
Élément 1				100 303,0	94 770,3
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 2				487 119,0	406 387,6
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (2001, c. 31)					
Élément 3				60 073,0	110 642,8
Crédit à voter				<u>-</u>	<u>-</u>

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2003-2004	2002-2003
	1	2	3		
			(000 \$)		
Transfert	100 303,0	487 119,0	60 073,0	647 495,0	611 800,7
	<u>100 303,0</u>	<u>487 119,0</u>	<u>60 073,0</u>	<u>647 495,0</u>	<u>611 800,7</u>

Éducation

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration et consultation		
Autres crédits de transfert	3 030,9	3 015,9
Programme 2 - Formation en tourisme et hôtellerie		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	17 432,8
Programme 3 - Aide financière aux études		
Bourses consécutives aux prêts	211 810,3	193 967,0
Intérêts et remboursements aux banques	76 620,0	62 214,1
Autres crédits de transfert	8 172,7	7 449,1
Total du programme 3	296 603,0	263 630,2
Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
Comités patronaux de négociation	12 030,0	10 397,6
Éducation populaire	12 925,5	12 431,5
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	5 633 837,8	5 413 753,9
Enseignement privé	338 267,7	324 211,8
Service de la dette des commissions scolaires	575 007,6	536 993,6
Transport scolaire	278 551,4	406 662,4
Autres crédits de transfert	15 978,1	15 533,0
Total du programme 4	6 866 598,1	6 719 983,8
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Cégeps	1 204 392,4	1 183 802,5
Enseignement privé au collégial	80 368,5	80 065,8
Service de la dette des cégeps	201 500,0	194 212,2
Service de la dette des universités	257 800,0	264 044,8
Universités	1 725 708,9	1 641 345,1
Autres crédits de transfert	8 300,0	8 300,0
Total du programme 5	3 478 069,8	3 371 770,4
Programme 6 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	487 119,0	406 387,6
Régime de retraite des enseignants	100 303,0	94 770,3
Régime de retraite du personnel d'encadrement	60 073,0	110 642,8
Total du programme 6	647 495,0	611 800,7
Total du portefeuille	11 308 866,0	10 987 633,8

Éducation

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	18 969,2	19 332,8
Institutions d'enseignement	10 948 321,0	10 662 269,5
Organismes à but non lucratif	44 972,8	42 401,3
Personnes	296 603,0	263 630,2
Total du portefeuille	11 308 866,0	10 987 633,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	8 586 649,6	8 310 215,7
Fonctionnement	1 017 308,0	918 174,2
Capital	456 066,1	413 530,8
Intérêt	621 723,4	626 042,5
Support	627 118,9	719 670,6
Total du portefeuille	11 308 866,0	10 987 633,8

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Mesures d'aide à l'emploi	935 266,8	-	-	962 336,3
2. Mesures d'aide financière	2 738 470,2	-	300,0	2 947 709,6
3. Soutien à la gestion	232 126,4	3 139,4	8 873,9	235 685,6
4. Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 939 650,8	-	4,0	1 836 295,6
	5 845 514,2	3 139,4	9 177,9	5 982 027,1
Moins :				
Crédits permanents				7 832,2
Crédits reportés				6 579,4
Crédits déjà votés				450 700,0
Crédits à voter*				5 386 441,1

* Le crédit à voter pour les programmes 2 et 4 incluent, outre les montants présentés ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	219 770,9	231 759,9
Fonctionnement	154 950,3	153 757,2
Affectation à un fonds spécial	1 000 531,5	1 007 337,0
Transfert	4 462 448,5	4 573 811,0
Créances douteuses et autres	7 813,0	11 775,0
Total	5 845 514,2	5 978 440,1
Effectif des programmes	4 251	4 251
Effectif des fonds spéciaux	2 697	2 697
Effectif total	6 948	6 948
Budget d'investissements		
Immobilisations	8 225,9	6 158,1
Prêts, placements et avances	952,0	826,0
Total	9 177,9	6 984,1

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Emploi-Québec	931 796,3	-	-	931 796,3
2. Politiques d'emploi	1 692,5	-	-	1 692,5
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi*	1 778,0	-	-	1 778,0
	935 266,8	-	-	935 266,8
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				56,6
Crédit à voter				935 210,2
				962 336,3

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. F-5). Il vise également le développement des politiques d'emploi.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2003-2004	2002-2003
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	-	1 537,5	-	1 537,5	1 547,4
Fonctionnement	-	155,0	-	155,0	228,6
Affectation à un fonds spécial	931 796,3	-	-	931 796,3	958 782,3
Transfert	-	-	1 778,0	1 778,0	1 778,0
	931 796,3	1 692,5	1 778,0	935 266,8	962 336,3
Effectif total	-	30	-	30	30

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 2 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2 Mesures d'aide financière

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion du réseau de la sécurité du revenu	171 460,2	-	-	171 460,2	182 108,8
2. Politiques de sécurité du revenu	6 454,1	-	-	6 454,1	7 895,8
3. Assistance-emploi	2 434 851,6	-	300,0	2 435 151,6	2 632 000,7
4. Gestion du dénuement	29 000,0	-	-	29 000,0	29 000,0
5. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	31 900,0	-	-	31 900,0	33 453,3
6. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 277,5	-	-	20 277,5	16 751,0

Suite à la page 8 - 4

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, ce programme vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi en leur offrant des suppléments temporaires de revenus de travail. De plus, le programme accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le financement du Fonds Québécois d'initiatives sociales. Enfin, il vise le développement des politiques de sécurité du revenu.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	113 785,9	4 459,9	-	-	-	-	118 245,8
Fonctionnement	56 674,3	769,2	-	-	-	-	57 443,5
Affectation à un fonds spécial	-	-	23 535,2	-	-	-	23 535,2
Transfert	1 000,0	1 225,0	2 407 016,4	29 000,0	31 900,0	20 277,5	2 490 418,9
Créances douteuses et autres	-	-	4 300,0	-	-	-	4 300,0
	171 460,2	6 454,1	2 434 851,6	29 000,0	31 900,0	20 277,5	2 693 943,4
Effectif total	2 481	81	-	-	-	-	2 562
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	-	-	300,0	-	-	-	300,0
	-	-	300,0	-	-	-	300,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
				(000 \$)	
7. Action emploi	34 926,8	-	-	34 926,8	36 900,0
8. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	9 600,0	-	-	9 600,0	9 600,0
	2 738 470,2	-	300,0	2 738 770,2	2 947 709,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				4 300,0	9 300,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	4 966,4
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				279 000,0	287 000,0
Crédit à voter**				2 455 470,2	2 646 443,2

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
					(000 \$)
Rémunération	118 245,8	-	-	118 245,8	129 215,3
Fonctionnement	57 443,5	-	-	57 443,5	57 424,8
Affectation à un fonds spécial	23 535,2	-	-	23 535,2	3 535,2
Transfert	2 490 418,9	34 926,8	9 600,0	2 534 945,7	2 748 045,8
Créances douteuses et autres	4 300,0	-	-	4 300,0	9 300,0
	2 693 943,4	34 926,8	9 600,0	2 738 470,2	2 947 521,1
Effectif total	2 562	-	-	2 562	2 562
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	-	-	-	14,5
Prêts, placements et avances	300,0	-	-	300,0	174,0
	300,0	-	-	300,0	188,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 3 Soutien à la gestion

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	17 058,1	-	-	17 058,1	16 493,0
2. Services à la gestion	179 574,9	3 139,4	8 223,9	184 659,4	183 046,0
3. Centre de recouvrement	10 177,9	-	650,0	10 827,9	11 449,4
4. Planification et services aux citoyens	25 315,5	-	-	25 315,5	24 697,2
	232 126,4	3 139,4	8 873,9	237 860,9	235 685,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	28,8
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				6 522,8	3 975,1
Crédit à voter*				231 318,9	231 681,7

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	13 013,0	49 863,2	9 622,2	11 263,7	83 762,1	84 959,1
Fonctionnement	2 895,1	84 511,7	555,7	5 372,7	93 335,2	92 483,4
Affectation à un fonds spécial	-	45 200,0	-	-	45 200,0	45 019,5
Transfert	1 150,0	-	-	8 679,1	9 829,1	9 829,1
	17 058,1	179 574,9	10 177,9	25 315,5	232 126,4	232 291,1
Effectif total	202	705	182	247	1 336	1 336
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	8 223,9	-	-	8 223,9	6 141,6
Prêts, placements et avances	-	-	650,0	-	650,0	650,0
	-	8 223,9	650,0	-	8 873,9	6 791,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2 et 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 4

Mesures d'aide à la famille et à l'enfance

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion des services à la famille et à l'enfance	14 605,4	-	-	14 605,4	13 801,6
2. Politiques familiales	6 641,1	-	2,0	6 643,1	6 356,5
3. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	1 279 897,3	-	-	1 279 897,3	1 205 037,4
4. Service de la dette des centres de la petite enfance	8 527,2	-	-	8 527,2	624,0
5. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	37 000,0	-	-	37 000,0	-
6. Soutien financier aux organismes communautaires oeuvrant auprès des familles	7 808,7	-	-	7 808,7	5 943,7
Suite à la page 8 - 7					

Ce programme vise à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité. Ainsi, il assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance, de l'élaboration des politiques familiales, du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il soutient financièrement les organismes communautaires travaillant auprès des familles, permet le versement des prestations familiales, des allocations de maternité et il assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	11 543,8	3 937,2	-	-	-	-	15 481,0
Fonctionnement	1 611,6	2 153,9	-	-	-	-	3 765,5
Transfert	1 450,0	550,0	1 279 797,3	8 527,2	37 000,0	7 808,7	1 335 133,2
Créances douteuses et autres	-	-	100,0	-	-	-	100,0
	14 605,4	6 641,1	1 279 897,3	8 527,2	37 000,0	7 808,7	1 354 479,7
Effectif total	241	72	-	-	-	-	313
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	-	2,0	-	-	-	-	2,0
	-	2,0	-	-	-	-	2,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédit au net

	<u>2003-2004</u>	<u>2002-2003</u>
	(000 \$)	
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	228 987,0	202 686,9
Moins Revenus associés au crédit au net	3 000,0	1 300,0
Crédit au net	225 987,0	201 386,9

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre de recouvrement dont la mission est de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère en matière de sécurité du revenu. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent du recouvrement, par le Centre de recouvrement, des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération des créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application de mesures légales.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à la hausse des revenus jusqu'à concurrence de 700 000 \$ et, pour l'excédent, dans une proportion représentant le tiers des revenus additionnels.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005

	2004-2005 (000 \$)
Budget de dépenses	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	
Élément 3 - Assistance-emploi	
Transfert	275 000,0
Élément 6 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	
Transfert	4 000,0
Total du programme	279 000,0
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	
Élément 3 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	
Transfert	140 000,0
Élément 7 - Prestations familiales	
Transfert	49 900,0
Total du programme	189 900,0
Total du portefeuille	468 900,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2004, de prestations imputables à l'exercice financier 2004-2005.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Fonds de développement du marché du travail	931 796,3	958 782,3
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre	-	-
Total du programme 1	<u>931 796,3</u>	<u>958 782,3</u>
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	3 535,2	3 535,2
Fonds québécois d'initiatives sociales	20 000,0	-
Total du programme 2	<u>23 535,2</u>	<u>3 535,2</u>
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	45 200,0	45 019,5
Total du portefeuille	<u>1 000 531,5</u>	<u>1 007 337,0</u>
Effectif total	<u>2 697</u>	<u>2 697</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	146 926,1	154 704,1
Fonctionnement	17 472,0	17 640,5
Capital	42 350,0	42 001,0
Intérêt	2 430,0	2 430,0
Support	791 353,4	790 561,4
Total du portefeuille	<u>1 000 531,5</u>	<u>1 007 337,0</u>

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Autres crédits de transfert	1 778,0	1 778,0
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Action emploi	34 926,8	36 900,0
Aide aux parents pour leurs revenus de travail	31 900,0	33 453,3
Assistance-emploi	2 416 616,4	2 628 591,5
Gestion du dénuement	29 000,0	29 000,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 277,5	16 751,0
Autres crédits de transfert	2 225,0	3 350,0
Total du programme 2	2 534 945,7	2 748 045,8
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Tribunal administratif du Québec	8 679,1	8 679,1
Autres crédits de transfert	1 150,0	1 150,0
Total du programme 3	9 829,1	9 829,1
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance		
Allocation familiale	507 000,0	527 100,0
Allocation pour enfant handicapé	40 200,0	40 100,0
Allocations de maternité	7 600,0	7 600,0
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	37 000,0	-
Service de la dette des centres de la petite enfance	8 527,2	624,0
Soutien administratif	25 954,5	26 370,0
Subvention annuelle des garderies	204 869,3	187 155,6
Subventions à des organismes et associations	7 093,7	5 293,7
Subventions aux partenaires et projets spéciaux	715,0	650,0
Subventions de développement et d'investissement	6 738,3	17 948,2
Subventions de fonctionnement des centres de la petite enfance	1 068 179,7	999 823,6
Autres crédits de transfert	2 018,0	1 493,0
Total du programme 4	1 915 895,7	1 814 158,1
Total du portefeuille	4 462 448,5	4 573 811,0

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	209 869,3	192 155,6
Entreprises et organismes d'État	36 054,1	36 180,7
Organismes à but non lucratif	1 103 014,9	1 036 700,5
Personnes	3 113 510,2	3 308 774,2
Total du portefeuille	4 462 448,5	4 573 811,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	8 117,4	8 048,6
Fonctionnement	1 895,6	1 675,5
Capital	8 824,9	18 034,8
Intérêt	6 527,2	624,0
Support	4 437 083,4	4 545 428,1
Total du portefeuille	4 462 448,5	4 573 811,0

Environnement

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Protection de l'environnement	173 513,3	7 547,1	16 791,4	182 757,6
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 636,6	49,6	74,3	5 661,3
	179 149,9	7 596,7	16 865,7	188 418,9
Moins :				
Crédits permanents				34,6
Crédits reportés				4 506,2
Crédits à voter				183 878,1

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	109 240,3	103 105,8
Fonctionnement	48 133,8	44 326,1
Transfert	21 750,8	29 998,9
Créances douteuses et autres	25,0	25,0
Total	179 149,9	177 455,8
Effectif des programmes	1 913	1 858
Effectif total	1 913	1 858
Budget d'investissements		
Immobilisations	16 865,7	14 204,8
Total	16 865,7	14 204,8

Environnement

Programme 1 Protection de l'environnement

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
			(000 \$)		
1. Politiques environnementales du milieu industriel, des changements climatiques et du développement durable	14 999,8	-	637,7	15 637,5	13 689,4
2. Politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales	13 213,3	-	1 358,2	14 571,5	13 953,9
3. Évaluations environnementales et coordination	17 749,5	-	328,4	18 077,9	16 750,7
4. Protection et restauration de l'environnement	56 717,3	-	4 069,2	60 786,5	62 342,5
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 244,6	-	275,0	5 519,6	5 394,8
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	10 903,4	-	6 576,7	17 480,1	16 232,6

Suite à la page 9 - 3

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectif la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	9 603,8	8 614,8	9 398,9	41 678,1	5 220,6	8 083,0	82 599,2
Fonctionnement	1 586,0	1 841,1	1 486,8	7 033,1	24,0	2 775,4	14 746,4
Transfert	3 810,0	2 757,4	6 863,8	8 006,1	-	45,0	21 482,3
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	-
	14 999,8	13 213,3	17 749,5	56 717,3	5 244,6	10 903,4	118 827,9
Effectif total	162	126	186	839	109	133	1 555
Budget d'investissements							
Immobilisations	637,7	1 358,2	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 245,2
	637,7	1 358,2	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 245,2

Environnement

Programme 1 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
				(000 \$)	
7. Direction	7 029,1	-	34,9	7 064,0	6 542,0
8. Services à la gestion	47 656,3	7 547,1	3 511,3	43 620,5	46 056,9
	173 513,3	7 547,1	16 791,4	182 757,6	180 962,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 7				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 8				25,0	25,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				4 506,2	2 500,0
Crédit à voter*				178 216,8	178 428,2

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
					(000 \$)
Rémunération	82 599,2	5 970,2	16 468,2	105 037,6	99 538,2
Fonctionnement	14 746,4	790,4	31 163,1	46 699,9	43 354,9
Transfert	21 482,3	268,5	-	21 750,8	29 998,9
Créances douteuses et autres	-	-	25,0	25,0	25,0
	118 827,9	7 029,1	47 656,3	173 513,3	172 917,0
Effectif total	1 555	102	190	1 847	1 792
Budget d'investissements					
Immobilisations	13 245,2	34,9	3 511,3	16 791,4	14 184,4
	13 245,2	34,9	3 511,3	16 791,4	14 184,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 5 et de l'élément 6, en excluant sa partie « Transfert », pourra être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 161 800 \$ et de 600 000 \$ respectivement, afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Environnement

Programme 2 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 636,6	49,6	74,3	4 509,6
Crédit à voter			5 661,3	4 509,6

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	4 202,7		4 202,7	3 567,6
Fonctionnement	1 433,9		1 433,9	971,2
	5 636,6		5 636,6	4 538,8
Effectif total	66		66	66
Budget d'investissements				
Immobilisations	74,3		74,3	20,4
	74,3		74,3	20,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Environnement

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	165 966,2	170 562,6
Moins Revenus associés au crédit au net	2 350,0	2 350,0
Crédit au net	163 616,2	168 212,6

Ce crédit au net vise à donner suite à deux ententes de gestion entre le ministre responsable et le Conseil du trésor :

- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Ce crédit au net concerne en partie les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

- Centre d'expertise hydrique du Québec

Ce crédit au net concerne aussi, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

Environnement

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Assainissement de l'air	1 662,4	1 662,4
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	7 369,1	15 142,0
Programme de soutien aux entreprises communautaires dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	3 000,0	3 000,0
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	1 325,0	-
Programme partenaire pour la conservation volontaire	-	900,0
Saint-Laurent Vision 2000	375,0	620,0
Soutien à la gestion environnementale en milieu agricole	700,0	1 700,0
Soutien aux instances municipales - plans de gestion des matières résiduelles	1 960,0	1 550,0
Soutien aux organismes oeuvrant en environnement	2 195,0	1 995,0
Subventions de recherche et de développement en environnement	800,0	800,0
Autres crédits de transfert	2 364,3	2 629,5
Total du programme 1	<u>21 750,8</u>	<u>29 998,9</u>
Total du portefeuille	21 750,8	29 998,9

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	268,5	268,5
Municipalités	10 991,5	18 354,4
Organismes à but non lucratif	10 490,8	11 376,0
Total du portefeuille	<u>21 750,8</u>	<u>29 998,9</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Capital	5 895,3	12 179,8
Intérêt	1 932,1	2 962,2
Support	13 923,4	14 856,9
Total du portefeuille	<u>21 750,8</u>	<u>29 998,9</u>

Finances

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
			(000 \$)		
1. Direction du ministère	70 379,6	3 287,0	7 818,3	74 910,9	69 641,0
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	145 299,9	964,0	2 973,6	147 309,5	145 759,4
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 862 000,0	-	-	6 862 000,0	6 536 000,0
	7 077 679,5	4 251,0	10 791,9	7 084 220,4	6 751 400,4
Moins :					
Crédits permanents				6 871 998,6	6 546 261,6
Crédits reportés				3 013,2	3 048,0
Crédits à voter				209 208,6	202 090,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	68 180,1	68 156,1
Fonctionnement	120 059,7	108 402,7
Service de la dette	6 862 000,0	6 536 000,0
Affectation à un fonds spécial	950,0	950,0
Transfert	26 489,7	33 868,3
Total	7 077 679,5	6 747 377,1
Effectif des programmes	1 100	1 100
Effectif des fonds spéciaux	17	17
Effectif total	1 117	1 117
Budget d'investissements		
Immobilisations	10 786,9	8 067,6
Prêts, placements et avances	5,0	5,0
Total	10 791,9	8 072,6

Finances

Programme 1 Direction du ministère

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et services à la gestion	28 734,5	1 861,8	3 963,1	30 835,8	27 267,2
2. L'Inspecteur général des institutions financières	25 228,4	1 425,2	3 855,2	27 658,4	27 622,5
3. Institut de la statistique du Québec	16 416,7	-	-	16 416,7	14 751,3
	<u>70 379,6</u>	<u>3 287,0</u>	<u>7 818,3</u>	74 910,9	<u>69 641,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 449,8	1 428,8
Crédit à voter				73 451,5	<u>68 202,6</u>

Ce programme vise à assurer la direction du ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but la surveillance et le contrôle des institutions financières et l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2003-2004	2002-2003
	1	2	3		
	(000 \$)				
Rémunération	13 087,8	15 812,6	-	28 900,4	29 279,1
Fonctionnement	15 576,7	9 415,8	-	24 992,5	23 602,5
Transfert	70,0	-	16 416,7	16 486,7	14 821,3
	<u>28 734,5</u>	<u>25 228,4</u>	<u>16 416,7</u>	70 379,6	<u>67 702,9</u>
Effectif total	126	317	-	443	443
Budget d'investissements					
Immobilisations	3 959,1	3 854,2	-	7 813,3	4 752,5
Prêts, placements et avances	4,0	1,0	-	5,0	5,0
	<u>3 963,1</u>	<u>3 855,2</u>	-	7 818,3	<u>4 757,5</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Finances

Programme 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	24 774,7	57,2	120,0	24 159,3
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	7 732,5	523,4	600,0	7 519,8
3. Frais de services bancaires	9 989,0	-	-	10 252,0
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	17 904,5	383,4	2 253,6	19 238,9
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	17 133,8	-	-	26 824,0

Suite à la page 10 - 4

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous-total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	17 336,3	6 622,3	-	15 321,1	-	39 279,7
Fonctionnement	7 438,4	1 110,2	9 989,0	2 583,4	6 180,8	27 301,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	950,0	950,0
Transfert	-	-	-	-	10 003,0	10 003,0
	24 774,7	7 732,5	9 989,0	17 904,5	17 133,8	77 534,5
Effectif total	253	128	-	276	-	657
Budget d'investissements						
Immobilisations	120,0	600,0	-	2 253,6	-	2 973,6
	120,0	600,0	-	2 253,6	-	2 973,6

Finances

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Fonds du Centre financier de Montréal	950,0	950,0
Fonds de financement	-	-
Total du portefeuille	950,0	950,0
Effectif total	17	17

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	950,0	950,0
Total du portefeuille	950,0	950,0

Finances

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du ministère		
Institut de la statistique du Québec	16 416,7	14 751,3
Autres crédits de transfert	70,0	70,0
Total du programme 1	16 486,7	14 821,3
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Institut de finance mathématique de Montréal	-	4 100,0
Autres crédits de transfert	10 003,0	14 947,0
Total du programme 2	10 003,0	19 047,0
Total du portefeuille	26 489,7	33 868,3

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	16 416,7	14 751,3
Organismes à but non lucratif	10 073,0	19 117,0
Total du portefeuille	26 489,7	33 868,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	13 173,2	11 782,6
Fonctionnement	3 243,5	2 968,7
Support	10 073,0	19 117,0
Total du portefeuille	26 489,7	33 868,3

Justice

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
				Crédits	
			(000 \$)		
1. Activité judiciaire	69 272,4	-	1 224,0	70 496,4	69 839,0
2. Administration de la justice	299 601,0	5 041,0	34 733,7	329 293,7	296 036,5
3. Justice administrative	10 471,6	-	3,0	10 474,6	9 615,8
4. Aide aux justiciables	170 323,7	-	-	170 323,7	155 573,9
	549 668,7	5 041,0	35 960,7	580 588,4	531 065,2
Moins :					
Crédits permanents				104 979,7	98 196,3
Crédits reportés				1 180,8	1 015,3
Crédits à voter				474 427,9	431 853,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	221 432,2	212 739,8
Fonctionnement	143 196,0	131 448,7
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	1 748,9
Transfert	176 613,7	161 937,7
Créances douteuses et autres	7 100,0	8 700,0
Total	549 668,7	516 575,1
Effectif des programmes	3 448	3 465
Effectif des fonds spéciaux	156	144
Effectif total	3 604	3 609
Budget d'investissements		
Immobilisations	35 921,6	19 492,0
Prêts, placements et avances	39,1	39,1
Total	35 960,7	19 531,1

Justice

Programme 1 Activité judiciaire

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Magistrature	47 240,4	-	247,5	47 487,9	46 305,2
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	1 315,9	-	-	1 315,9	1 303,9
3. Soutien à la magistrature	20 516,1	-	976,5	21 492,6	22 029,9
4. Comité sur la rémunération des juges	200,0	-	-	200,0	200,0
	69 272,4	-	1 224,0	70 496,4	69 839,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 1				44 533,1	43 638,7
Élément 2				1 315,9	1 303,9
Élément 4				200,0	200,0
Crédit à voter				24 447,4	24 696,4

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales et à formuler des recommandations au gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	44 521,1	127,1	18 602,8	-	63 251,0	61 739,2
Fonctionnement	2 719,3	1 188,8	1 913,3	200,0	6 021,4	5 875,8
	47 240,4	1 315,9	20 516,1	200,0	69 272,4	67 615,0
Effectif total	311	4	483	-	798	798
Budget d'investissements						
Immobilisations	247,5	-	976,5	-	1 224,0	2 224,0
	247,5	-	976,5	-	1 224,0	2 224,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Justice

Programme 2 Administration de la justice

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	76 923,5	-	1 506,5	78 430,0	75 911,3
2. Affaires juridiques et législatives	31 130,2	-	5,0	31 135,2	29 799,6
3. Poursuites publiques	38 848,7	-	37,5	38 886,2	38 379,0
4. Direction, planification et services à l'organisation	142 206,3	5 041,0	8 857,7	146 023,0	129 505,0
5. Traitement des infractions et perception des amendes	10 492,3	-	3 727,0	14 219,3	14 126,5

Suite à la page 11 - 4

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et de la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous-total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	51 984,8	29 494,1	35 135,4	35 869,0	5 461,8	157 945,1
Fonctionnement	23 622,0	1 636,1	3 703,2	97 510,4	5 030,5	131 502,2
Affectation à un fonds spécial	1 316,7	-	10,1	-	-	1 326,8
Transfert	-	-	-	1 726,9	-	1 726,9
Créances douteuses et autres	-	-	-	7 100,0	-	7 100,0
	<u>76 923,5</u>	<u>31 130,2</u>	<u>38 848,7</u>	<u>142 206,3</u>	<u>10 492,3</u>	<u>299 601,0</u>
Effectif total	1 292	423	532	239	144	2 630
Budget d'investissements						
Immobilisations	1 475,1	5,0	37,5	8 850,0	3 727,0	14 094,6
Prêts, placements et avances	31,4	-	-	7,7	-	39,1
	<u>1 506,5</u>	<u>5,0</u>	<u>37,5</u>	<u>8 857,7</u>	<u>3 727,0</u>	<u>14 133,7</u>

Justice

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
6. Système intégré d'information de justice	-	-	20 600,0	20 600,0
	299 601,0	5 041,0	34 733,7	329 293,7
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)				
Élément 4				7 100,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)				
Élément 4				4 118,8
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)				
Élément 4				20,0
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 166,0
Crédit à voter				316 888,9
				282 360,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
					(000 \$)
Rémunération	157 945,1	-		157 945,1	150 768,4
Fonctionnement	131 502,2	-		131 502,2	120 795,2
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	-		1 326,8	1 748,9
Transfert	1 726,9	-		1 726,9	1 777,9
Créances douteuses et autres	7 100,0	-		7 100,0	8 700,0
	299 601,0	-		299 601,0	283 790,4
Effectif total	2 630	17		2 647	2 664
Budget d'investissements					
Immobilisations	14 094,6	20 600,0		34 694,6	17 248,0
Prêts, placements et avances	39,1	-		39,1	39,1
	14 133,7	20 600,0		34 733,7	17 287,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme :

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3, 4 et 6 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 5 peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 200 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion concernant le Bureau des infractions et des amendes intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Justice

Programme 3 Justice administrative

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	9 963,1	-	-	9 963,1	9 085,9
2. Conseil de la justice administrative	508,5	-	3,0	511,5	529,9
	10 471,6	-	3,0	10 474,6	9 615,8
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				14,8	15,3
Crédit à voter				10 459,8	9 600,5

Ce programme vise à assurer une part du financement du Tribunal administratif du Québec, qui a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	-	236,1	236,1	232,2
Fonctionnement	-	272,4	272,4	277,7
Transfert	9 963,1	-	9 963,1	9 085,9
	9 963,1	508,5	10 471,6	9 595,8
Effectif total	-	3	3	3
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	3,0	3,0	20,0
	-	3,0	3,0	20,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Justice

Programme 4 Aide aux justiciables

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission des services juridiques	121 794,7	-	-	121 794,7	114 362,5
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	837,1	-	-	837,1	833,6
3. Indemnisation des victimes d'actes criminels	47 691,9	-	-	47 691,9	40 377,8
	<u>170 323,7</u>	-	-	170 323,7	<u>155 573,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)					
Élément 3				47 691,9	40 377,8
Crédit à voter				122 631,8	<u>115 196,1</u>

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et à la famille aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice ou des groupes de personnes susceptibles d'avoir un recours commun et à assurer aide, support et compensation financière aux victimes d'actes criminels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Fonctionnement	-	-	5 400,0	5 400,0	4 500,0
Transfert	121 794,7	837,1	42 291,9	164 923,7	151 073,9
	<u>121 794,7</u>	<u>837,1</u>	<u>47 691,9</u>	170 323,7	<u>155 573,9</u>

Justice

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	580,1
Fonds des registres	1 316,7	1 168,8
Total du portefeuille	1 326,8	1 748,9
Effectif total	156	144

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	1 326,8	1 178,9
Support	-	570,0
Total du portefeuille	1 326,8	1 748,9

Justice

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Autres crédits de transfert	1 726,9	1 777,9
Programme 3 - Justice administrative		
Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	9 963,1	9 085,9
Programme 4 - Aide aux justiciables		
Aide juridique	48 661,8	43 413,1
Commission des services juridiques	73 132,9	70 949,4
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	398,2	398,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	438,9	435,4
Indemnisation des victimes d'actes criminels	42 291,9	35 877,8
Total du programme 4	164 923,7	151 073,9
Total du portefeuille	176 613,7	161 937,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	83 534,9	80 470,7
Organismes à but non lucratif	1 726,9	1 747,9
Personnes	91 351,9	79 719,1
Total du portefeuille	176 613,7	161 937,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	110 834,1	104 142,4
Fonctionnement	27 028,5	18 993,2
Capital	522,8	522,8
Support	38 228,3	38 279,3
Total du portefeuille	176 613,7	161 937,7

Relations avec les citoyens et Immigration

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
			(000 \$)	Crédits	
1. Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	22 608,0	320,3	126,2	22 413,9	24 758,4
2. Immigration, intégration et régionalisation	113 621,0	2 551,7	1 705,4	112 774,7	118 610,7
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25 771,1	279,0	263,4	25 755,5	26 415,1
4. Curateur public	36 760,3	2 100,0	10 000,0	44 660,3	42 774,6
5. Condition féminine	7 113,0	49,0	25,0	7 089,0	7 251,7
	205 873,4	5 300,0	12 120,0	212 693,4	219 810,5
Moins :					
Crédits permanents				478,0	487,6
Crédits reportés				1 200,0	1 179,1
Crédits à voter				211 015,4	218 143,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	129 255,6	131 672,2
Fonctionnement	49 340,4	53 766,7
Transfert	27 177,4	28 910,4
Créances douteuses et autres	100,0	377,5
Total	205 873,4	214 726,8
Effectif des programmes	2 293	2 230
Effectif des fonds spéciaux	319	274
Effectif total	2 612	2 504
Budget d'investissements		
Immobilisations	11 927,0	10 192,7
Prêts, placements et avances	193,0	198,0
Total	12 120,0	10 390,7

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 3

Conseil et organismes de protection relevant du ministre

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	
			(000 \$)		
1. Office de la protection du consommateur	7 936,1	141,1	34,4	7 829,4	8 162,3
2. Commission d'accès à l'information	4 181,8	42,1	12,0	4 151,7	4 136,9
3. Conseil des relations interculturelles	695,4	8,0	3,0	690,4	714,8
4. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	12 957,8	87,8	214,0	13 084,0	13 401,1
	25 771,1	279,0	263,4	25 755,5	26 415,1
Crédit à voter				25 755,5	26 415,1

Ce programme vise à permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, aux organismes qui sont chargés de protéger leurs droits, que ce soit par rapport au respect des droits et libertés de la personne, à l'égalité entre les personnes, à la protection des renseignements personnels ou aux droits des consommateurs. Ce programme vise aussi à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant les relations interculturelles en vue de définir ses orientations, d'identifier les grandes avenues d'intervention et de choisir les mesures les plus appropriées pour répondre aux besoins exprimés.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	6 120,6	3 305,0	550,2	10 012,1	19 987,9	20 402,9
Fonctionnement	1 740,5	876,8	145,2	2 945,7	5 708,2	5 852,8
Transfert	75,0	-	-	-	75,0	75,0
	7 936,1	4 181,8	695,4	12 957,8	25 771,1	26 330,7
Effectif total	117	53	9	155	334	334
Budget d'investissements						
Immobilisations	33,4	12,0	2,0	211,0	258,4	304,4
Prêts, placements et avances	1,0	-	1,0	3,0	5,0	10,0
	34,4	12,0	3,0	214,0	263,4	314,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 4 Curateur public

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Curateur public	36 760,3	2 100,0	10 000,0	44 660,3
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 200,0
Crédit à voter				43 460,3
				42 774,6
				1 067,0
				41 707,6

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou à l'État.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
				(000 \$)
Rémunération	27 630,3		27 630,3	25 404,7
Fonctionnement	9 030,0		9 030,0	10 892,4
Créances douteuses et autres	100,0		100,0	377,5
	36 760,3		36 760,3	36 674,6
Effectif total	579		579	517
Budget d'investissements				
Immobilisations	10 000,0		10 000,0	8 200,0
	10 000,0		10 000,0	8 200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédit au net

	<u>2003-2004</u>	<u>2002-2003</u>
	(000 \$)	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	111 069,3	109 767,5
Moins Revenus associés au crédit au net	11 200,0	8 600,0
Crédit au net	99 869,3	101 167,5

Ce crédit au net vise à faciliter la réalisation du Plan triennal d'immigration 2001-2003. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à la hausse des revenus jusqu'à concurrence de 13 800 000 \$ et, pour l'excédent, dans une proportion représentant 50 % des revenus additionnels.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Fonds de l'information gouvernementale	-	-
Fonds de l'état civil	-	-
Total du portefeuille	-	-
Effectif total	319	274

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Actes de civisme	468,4	468,4
Adaptation des organismes	-	57,5
Exercice de la citoyenneté	335,0	335,0
Fonds de soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	150,0
Observatoire éthique et télésanté	-	50,0
Programme de soutien à la participation civique	1 900,0	1 900,0
Programme d'échanges des jeunes	28,0	35,0
Programme national de réconciliation avec les orphelines et orphelins de Duplessis	635,0	1 000,0
Total du programme 1	3 416,4	4 315,9
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Accueil et établissement des immigrants	3 915,0	4 700,0
Fonds d'initiative régionale en immigration	1 931,5	700,0
Programme d'accueil et d'installation des réfugiés	1 700,0	2 200,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	11 420,0	11 600,0
Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère	619,5	619,5
Programme de soutien à des projets pilotes afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels	200,0	200,0
Programme de soutien à l'insertion en emploi	2 100,0	2 000,0
Soutien à des projets d'intégration	300,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	460,0	460,0
Total du programme 2	22 646,0	23 479,5
Programme 3 - Conseil et organismes de protection relevant du ministre		
Partenariat	75,0	75,0
Programme 5 - Condition féminine		
Programme «À égalité pour décider»	1 000,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 5	1 040,0	1 040,0
Total du portefeuille	27 177,4	28 910,4

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	28,0	355,0
Municipalités	300,0	1 000,0
Organismes à but non lucratif	12 626,0	12 287,0
Personnes	14 223,4	15 268,4
Total du portefeuille	27 177,4	28 910,4

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	27 177,4	28 910,4
Total du portefeuille	27 177,4	28 910,4

Relations internationales

Programme	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Affaires internationales	108 522,4	1 268,1	1 635,0	109 383,0
Moins :				
Crédits permanents				109,6
Crédits reportés				-
Crédit à voter				109 273,4
				108 171,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	52 926,9	51 666,2
Fonctionnement	19 762,8	23 582,6
Affectation à un fonds spécial	10 182,6	9 197,7
Transfert	25 650,1	24 541,1
Total	108 522,4	108 987,6
Effectif du programme	584	584
Effectif du fonds spécial	4	4
Effectif total	588	588
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0
Total	1 635,0	1 635,0

Relations internationales

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	10 182,6	9 197,7
Total du portefeuille	10 182,6	9 197,7
Effectif total	4	4

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	226,9	237,1
Fonctionnement	8 649,3	7 765,4
Capital	930,4	818,3
Intérêt	376,0	376,9
Total du portefeuille	10 182,6	9 197,7

Relations internationales

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Francophonie	7 369,9	6 212,6
Organismes voués à la jeunesse	5 115,6	5 115,6
Programmes de coopération	2 008,5	2 008,5
Québec sans frontières	3 617,0	3 617,0
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	1 678,4	1 742,2
Subventions dans le cadre des affaires multilatérales	4 426,8	4 666,2
Autres crédits de transfert	1 433,9	1 179,0
Total du programme 1	<u>25 650,1</u>	<u>24 541,1</u>
Total du portefeuille	25 650,1	24 541,1

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	1 328,4	1 056,6
Institutions d'enseignement	1 304,9	1 456,6
Organismes à but non lucratif	20 891,5	19 526,3
Personnes	2 125,3	2 501,6
Total du portefeuille	<u>25 650,1</u>	<u>24 541,1</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	1 068,0	870,9
Fonctionnement	260,4	185,7
Support	24 321,7	23 484,5
Total du portefeuille	<u>25 650,1</u>	<u>24 541,1</u>

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Connaissance et gestion du territoire	25 171,1	2 526,0	2 590,0	25 235,1
2. Parcs, Patrimoines faunique et forestier	283 847,4	10 665,8	15 737,7	288 919,3
3. Développement énergétique	37 829,5	758,2	355,5	37 426,8
4. Gestion et développement de la ressource minérale	34 597,8	2 122,1	2 044,1	34 519,8
5. Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale	81 253,3	3 616,9	23 649,3	101 285,7
	462 699,1	19 689,0	44 376,6	487 386,7
Moins :				
Crédits permanents				5 154,2
Crédits reportés				-
Crédits à voter				482 232,5
				483 508,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	139 262,8	143 563,4
Fonctionnement	109 034,3	111 935,5
Affectation à un fonds spécial	153 119,5	157 360,7
Transfert	61 167,5	64 463,8
Créances douteuses et autres	115,0	736,4
Total	462 699,1	478 059,8
Effectif des programmes	2 510	2 511
Effectif des fonds spéciaux	2 097	2 097
Effectif total	4 607	4 608
Budget d'investissements		
Immobilisations	42 109,7	29 531,5
Prêts, placements et avances	2 266,9	2 315,0
Total	44 376,6	31 846,5

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 3 Développement énergétique

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement énergétique	12 914,0	758,2	355,5	12 511,3	11 303,8
2. Efficacité énergétique	4 115,5	-	-	4 115,5	5 846,1
3. Grand verglas - Rétablissement des services publics essentiels d'électricité	20 800,0	-	-	20 800,0	28 100,0
	37 829,5	758,2	355,5	37 426,8	45 249,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	201,0
Crédit à voter				37 426,8	45 048,9

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. Il vise enfin à verser une partie des contributions requises par le Fonds relatif à la tempête de verglas qui apparaît au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2003-2004	2002-2003
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	5 638,1	-	-	5 638,1	5 722,4
Fonctionnement	3 455,8	-	-	3 455,8	2 485,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	20 800,0	20 800,0	28 100,0
Transfert	3 820,1	4 115,5	-	7 935,6	9 015,9
	12 914,0	4 115,5	20 800,0	37 829,5	45 324,1
Effectif total	96	-	-	96	95
Budget d'investissements					
Immobilisations	355,5	-	-	355,5	684,0
	355,5	-	-	355,5	684,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 4 Gestion et développement de la ressource minérale

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Exploration	19 870,6	1 975,9	671,5	19 506,2
2. Industrie minérale, recherche et développement et gestion des lois	14 727,2	146,2	1 372,6	17 048,2
	<u>34 597,8</u>	<u>2 122,1</u>	<u>2 044,1</u>	<u>36 554,4</u>
Crédit à voter				34 519,8
				36 554,4

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, à faire la promotion de l'exploration, à promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à régler certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
				(000 \$)	
Rémunération	9 183,1	8 540,4		17 723,5	19 552,0
Fonctionnement	8 723,3	4 573,6		13 296,9	13 306,9
Transfert	1 964,2	1 613,2		3 577,4	2 416,8
	<u>19 870,6</u>	<u>14 727,2</u>		<u>34 597,8</u>	<u>35 275,7</u>
Effectif total	128	123		251	250
Budget d'investissements					
Immobilisations	671,5	1 372,6		2 044,1	3 400,8
	<u>671,5</u>	<u>1 372,6</u>		<u>2 044,1</u>	<u>3 400,8</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 5

Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et soutien administratif	39 094,4	3 616,9	21 492,8	56 970,3	44 699,3
2. Développement de la Capitale-Nationale	42 158,9	-	2 156,5	44 315,4	43 484,3
	81 253,3	3 616,9	23 649,3	101 285,7	88 183,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	28,8
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				40,0	661,4
Crédit à voter				101 226,5	87 493,4

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Ce programme a également pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
	(000 \$)			
Rémunération	24 533,4	3 142,6	27 676,0	28 097,1
Fonctionnement	13 996,3	554,8	14 551,1	15 788,6
Affectation à un fonds spécial	-	1 544,2	1 544,2	927,6
Transfert	564,7	36 877,3	37 442,0	36 573,7
Créances douteuses et autres	-	40,0	40,0	661,4
	39 094,4	42 158,9	81 253,3	82 048,4
Effectif total	469	52	521	525
Budget d'investissements				
Immobilisations	21 382,4	-	21 382,4	7 437,1
Prêts, placements et avances	110,4	2 156,5	2 266,9	2 315,0
	21 492,8	2 156,5	23 649,3	9 752,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 1 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de l'élément 2 qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert ».

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Connaissance et gestion du territoire		
Fonds d'information géographique	-	-
Fonds d'information foncière	-	-
Total du programme 1	-	-
Programme 2 - Parcs, Patrimoines faunique et forestier		
Fonds forestier	130 775,3	128 333,1
Programme 3 - Développement énergétique		
Fonds relatif à la tempête de verglas	20 800,0	28 100,0
Programme 5 - Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale		
Ressources naturelles	-	-
Fonds de développement régional	1 544,2	927,6
Total du programme 5	1 544,2	927,6
Total du portefeuille	153 119,5	157 360,7
Effectif total	2 097	2 097

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	52 329,6	51 087,4
Fonctionnement	42 060,5	41 560,5
Support	58 729,4	64 712,8
Total du portefeuille	153 119,5	157 360,7

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Connaissance et gestion du territoire		
Aide à la mise en valeur du territoire	101,0	101,0
Programme 2 - Parcs, Patrimoines faunique et forestier		
Création des parcs du Nord	1 600,0	1 600,0
Développement de l'industrie forestière	1 250,4	1 250,4
Prêts forestiers	645,6	695,6
Saint-Laurent Vision 2000	300,0	300,0
Société des établissements de plein air du Québec	3 313,4	6 183,3
Soutien dans les milieux autochtones	4 283,0	5 283,0
Autres crédits de transfert	719,1	1 044,1
Total du programme 2	12 111,5	16 356,4
Programme 3 - Développement énergétique		
Agence de l'efficacité énergétique	4 115,5	5 846,1
Aide à la recherche et au développement	819,8	1 219,8
Enfouissement des fils électriques	1 316,0	1 700,0
Extension du réseau gazier	1 684,3	250,0
Total du programme 3	7 935,6	9 015,9
Programme 4 - Gestion et développement de la ressource minérale		
Aide à l'exploration minérale	1 964,2	551,8
Assistance à l'industrie minérale	613,2	865,0
Consortium de recherche minérale (COREM)	1 000,0	1 000,0
Total du programme 4	3 577,4	2 416,8
Programme 5 - Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale		
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 347,5	4 924,1
Commission de la capitale nationale du Québec	16 291,3	15 590,8
Conseil régional de concertation et développement-Québec	-	740,4
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	6 243,1	11 193,7
Fonds de développement touristique de la région de Québec	1 925,0	2 000,0
Fonds régional de solidarité Québec	100,0	100,0
Programme de soutien aux projets économiques	165,6	560,0
Société des parcs des sciences naturelles du Québec	6 804,8	900,0
Autres crédits de transfert	564,7	564,7
Total du programme 5	37 442,0	36 573,7
Total du portefeuille	61 167,5	64 463,8

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	8 849,4	9 022,7
Entreprises et organismes d'État	26 259,3	24 303,0
Institutions d'enseignement	527,9	587,9
Municipalités	12 475,0	13 824,0
Organismes à but non lucratif	13 055,9	16 726,2
Total du portefeuille	61 167,5	64 463,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	4 526,6	4 445,7
Fonctionnement	5 776,5	6 277,3
Capital	4 911,2	7 192,0
Intérêt	10 958,1	3 651,1
Support	34 995,1	42 897,7
Total du portefeuille	61 167,5	64 463,8

Revenu

Programme	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Administration fiscale	630 222,9	1 500,0	4 153,5	661 611,5
Moins :				
Crédits permanents				196 383,1
Crédits reportés				8 056,0
Crédits déjà votés				-
Crédit à voter				457 172,4
				632 876,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	271 628,3	263 059,0
Fonctionnement	133 641,9	133 427,9
Affectation à un fonds spécial	107 582,7	107 675,9
Transfert	123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	154 600,0
Total	630 222,9	658 886,4
Effectif du programme	5 575	5 565
Effectif du Compte de gestion T.P.S.	1 477	1 393
Effectif des fonds spéciaux	1 436	1 431
Effectif total	8 488	8 389
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 138,5	4 208,2
Prêts, placements et avances	15,0	16,9
Total	4 153,5	4 225,1

Revenu

Programme 1 Administration fiscale

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Opérations régionales	155 744,6	-	245,0	155 989,6	159 005,7
2. Opérations concentrées	76 185,2	-	890,0	77 075,2	79 725,3
3. Technologies de l'information	51 578,6	-	-	51 578,6	52 188,0
4. Administration et support	121 853,7	1 500,0	3 018,5	123 372,2	103 474,9
5. Perception	155 174,3	-	-	155 174,3	192 491,6
6. Pensions alimentaires	43 153,7	-	-	43 153,7	43 193,2
Suite à la page 15 - 3					

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	131 833,2	41 635,8	25 577,4	52 793,9	-	-	251 840,3
Fonctionnement	23 911,4	34 549,4	26 001,2	42 435,1	-	-	126 897,1
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	26 501,1	37 927,9	43 153,7	107 582,7
Transfert	-	-	-	123,6	-	-	123,6
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	117 246,4	-	117 246,4
	155 744,6	76 185,2	51 578,6	121 853,7	155 174,3	43 153,7	603 690,1
Effectif total	3 061	921	552	652	-	-	5 186
Budget d'investissements							
Immobilisations	230,0	890,0	-	3 018,5	-	-	4 138,5
Prêts, placements et avances	15,0	-	-	-	-	-	15,0
	245,0	890,0	-	3 018,5	-	-	4 153,5

Revenu

Programme 1 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	26 532,8	-	-	26 532,8	31 532,8
	630 222,9	1 500,0	4 153,5	632 876,4	661 611,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi concernant la taxe sur les carburants, (L.R.Q., c. T-1)					
Élément 1				2 476,3	2 600,0
Loi concernant l'impôt sur le tabac, (L.R.Q., c. I-2)					
Élément 1				1 277,2	1 341,0
Loi sur le ministère du Revenu, (L.R.Q., c. M-31)					
Élément 1				15 296,1	16 060,0
Élément 2				20 736,9	21 772,5
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				117 246,4	154 600,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				11 305,6	8 056,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				37 891,5	-
Crédit à voter				426 636,8	457 172,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	251 840,3	19 788,0		271 628,3	263 059,0
Fonctionnement	126 897,1	6 744,8		133 641,9	133 427,9
Affectation à un fonds spécial	107 582,7	-		107 582,7	107 675,9
Transfert	123,6	-		123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	-		117 246,4	154 600,0
	603 690,1	26 532,8		630 222,9	658 886,4
Effectif total	5 186	389		5 575	5 565
Budget d'investissements					
Immobilisations	4 138,5	-		4 138,5	4 208,2
Prêts, placements et avances	15,0	-		15,0	16,9
	4 153,5	-		4 153,5	4 225,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit qui n'aura pas été utilisé à l'élément 7 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 000 \$.

Revenu

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Fonds de perception	37 927,9	37 891,6
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	26 501,1	26 591,1
Fonds des pensions alimentaires	43 153,7	43 193,2
Total du portefeuille	107 582,7	107 675,9
Effectif total	1 436	1 431

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	66 068,8	63 472,6
Fonctionnement	13 376,9	14 982,3
Capital	24 115,8	24 721,1
Intérêt	4 021,2	4 499,9
Total du portefeuille	107 582,7	107 675,9

Revenu

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Subventions à des organismes reliés à la fiscalité	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Santé et Services sociaux

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
				(000 \$)
1. Fonctions nationales	251 574,5	1 695,5	1 377,6	251 256,6
2. Fonctions régionales	13 921 588,8	-	-	13 921 588,8
3. Office des personnes handicapées du Québec	46 970,9	180,0	100,0	46 890,9
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	4 894 933,9	-	-	4 894 933,9
	19 115 068,1	1 875,5	1 477,6	19 114 670,2
Moins :				
Crédits permanents				3 121 569,6
Fonds des services de santé				4 455 000,0
Crédits à voter				11 538 100,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	64 189,3	58 941,9
Fonctionnement	69 431,7	59 924,3
Transfert	18 981 447,1	17 687 164,4
Total	19 115 068,1	17 806 030,6
Effectif des programmes	1 016	1 006
Effectif total	1 016	1 006
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 477,6	1 167,4
Total	1 477,6	1 167,4

Santé et Services sociaux

Programme 1 Fonctions nationales

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et gestion ministérielle	87 609,6	1 695,5	1 377,6	87 291,7	81 613,7
2. Organismes-conseils	10 738,7	-	-	10 738,7	8 722,0
3. Activités nationales	153 226,2	-	-	153 226,2	136 145,4
	<u>251 574,5</u>	<u>1 695,5</u>	<u>1 377,6</u>	<u>251 256,6</u>	<u>226 481,1</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Loi sur la protection de la santé publique, (L.R.Q., c. P-35)					
Élément 3				418,5	418,5
Crédit à voter				<u>250 818,9</u>	<u>226 043,4</u>

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			3		
	(000 \$)				
Rémunération	49 455,7	6 783,4	-	56 239,1	50 999,9
Fonctionnement	38 153,9	3 854,3	6 883,2	48 891,4	40 624,5
Transfert	-	101,0	146 343,0	146 444,0	135 504,1
	<u>87 609,6</u>	<u>10 738,7</u>	<u>153 226,2</u>	<u>251 574,5</u>	<u>227 128,5</u>
Effectif total	772	99	-	871	861
Budget d'investissements					
Immobilisations	1 377,6	-	-	1 377,6	1 067,4
	<u>1 377,6</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 377,6</u>	<u>1 067,4</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Programme 2 Fonctions régionales

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Régies régionales	94 542,1	-	-	94 542,1	96 542,1
2. Établissements de santé et de services sociaux	11 311 942,6	-	-	11 311 942,6	10 597 966,1
3. Soutien des organismes communautaires	280 930,1	-	-	280 930,1	269 289,9
4. Activités connexes	1 667 827,1	-	-	1 667 827,1	1 528 374,8
5. Service de la dette	566 346,9	-	-	566 346,9	529 417,9
	13 921 588,8	-	-	13 921 588,8	13 021 590,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (2001, c. 31) Élément 4				88 433,0	60 347,2
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10) Élément 4				457 765,0	441 874,4
Fonds des services de santé* Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5) Élément 2				2 135 000,0	2 239 500,0
Crédit à voter				11 240 390,8	10 279 869,2

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la Politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

* Note concernant les crédits relatifs au Fonds des services de santé :

Le montant prévu en 2003-2004 au titre des crédits permanents escompte un ajustement éventuel pour corriger les sommes imputées sur le Fonds des services de santé au cours des années antérieures. Cela n'a pas pour effet de modifier le total des dépenses prévues à ce programme.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4	5		
	(000 \$)						
Fonctionnement	-	-	-	18 477,0	-	18 477,0	17 236,5
Transfert	94 542,1	11 311 942,6	280 930,1	1 649 350,1	566 346,9	13 903 111,8	13 004 354,3
	94 542,1	11 311 942,6	280 930,1	1 667 827,1	566 346,9	13 921 588,8	13 021 590,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit qui n'aura pas été utilisé à l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément.

Santé et Services sociaux

Programme 3 Office des personnes handicapées du Québec

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Services aux personnes handicapées	36 957,4	-	-	35 977,8
2. Direction et administration	10 013,5	180,0	100,0	9 925,3
	46 970,9	180,0	100,0	45 903,1
Crédit à voter				46 890,9

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
			(000 \$)	
Rémunération	-	7 950,2	7 950,2	7 942,0
Fonctionnement	-	2 063,3	2 063,3	2 063,3
Transfert	36 957,4	-	36 957,4	35 977,8
	36 957,4	10 013,5	46 970,9	45 983,1
Effectif total	-	145	145	145
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	100,0	100,0	100,0
	-	100,0	100,0	100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Fonctions nationales		
Programme d'intervention - hépatite C	11 270,1	18 933,1
Services hospitaliers hors-Québec	89 895,0	72 941,2
Autres crédits de transfert	45 278,9	43 629,8
Total du programme 1	<u>146 444,0</u>	<u>135 504,1</u>
Programme 2 - Fonctions régionales		
Achat de vaccins et de produits biologiques	55 149,0	43 066,9
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	70 518,9	67 260,3
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	546 198,0	502 221,6
Établissements privés	363 085,9	348 142,9
Établissements publics	10 836 015,7	10 146 296,0
Loyer CHQ - établissements du réseau	112 841,0	103 527,2
Organismes communautaires de maintien à domicile	23 497,7	17 277,9
Organismes communautaires de promotion et de services	237 012,5	231 592,1
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	42 698,2	41 108,0
Régies régionales	94 542,1	96 542,1
Rémunération des internes et résidents	116 550,6	110 766,0
Ressources de type familial	163 227,6	149 992,5
Santé publique	33 920,5	32 686,8
Service de la dette	566 346,9	529 417,9
Système du sang	295 463,6	256 590,0
Transporteurs ambulanciers	153 581,5	134 862,9
Autres crédits de transfert	192 462,1	193 003,2
Total du programme 2	<u>13 903 111,8</u>	<u>13 004 354,3</u>
Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec		
Subventions aux centres de travail adapté	36 109,8	35 269,4
Subventions aux organismes de promotion des droits des personnes handicapées	299,6	173,2
Autres crédits de transfert	548,0	535,2
Total du programme 3	<u>36 957,4</u>	<u>35 977,8</u>
Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec		
Bourses d'études, de recherche et primes	9 948,0	9 150,0
Frais afférents à l'administration des régimes d'assurance maladie et d'assistance maladie	71 986,3	75 580,5
Prothèses et orthèses	110 894,7	100 621,2
Services dentaires	95 438,6	73 062,4
Services médicaux	2 933 356,9	2 772 028,8
Services optométriques	29 548,7	31 260,9
Services pharmaceutiques et médicaments	1 643 760,7	1 449 624,4
Total du programme 4	<u>4 894 933,9</u>	<u>4 511 328,2</u>
Total du portefeuille	<u>18 981 447,1</u>	<u>17 687 164,4</u>

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	169 569,8	152 632,3
Entreprises et organismes d'État	200 247,3	204 513,2
Établissements de santé et de services sociaux	13 238 201,3	12 377 882,8
Organismes à but non lucratif	312 410,3	295 152,5
Personnes	5 061 018,4	4 656 983,6
Total du portefeuille	18 981 447,1	17 687 164,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	13 410 486,8	12 692 146,2
Fonctionnement	2 426 645,9	2 259 488,4
Capital	261 293,7	245 106,9
Intérêt	325 876,1	306 252,1
Support	2 557 144,6	2 184 170,8
Total du portefeuille	18 981 447,1	17 687 164,4

Sécurité publique

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Sécurité, prévention et gestion interne	412 485,6	4 711,1	5 788,5	413 563,0
2. Sûreté du Québec	394 530,5	14 327,4	20 615,5	400 818,6
3. Organismes relevant du ministre	25 205,3	-	3 966,9	29 172,2
	832 221,4	19 038,5	30 370,9	843 553,8
Moins : Crédits permanents				6 387,8
Crédits à voter				837 166,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	395 720,5	378 427,3
Fonctionnement	232 496,7	226 223,3
Affectation à un fonds spécial	154 254,7	145 818,2
Transfert	49 718,5	44 471,2
Créances douteuses et autres	31,0	31,0
Total	832 221,4	794 971,0
Effectif des programmes	6 895	6 983
Effectif du fonds spécial	2 814	2 814
Effectif total	9 709	9 797
Budget d'investissements		
Immobilisations	30 309,5	19 498,6
Prêts, placements et avances	61,4	61,4
Total	30 370,9	19 560,0

Sécurité publique

Programme 1 Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services supports à la gestion	21 728,5	-	10,0	21 738,5	20 966,6
2. Services correctionnels	189 984,4	-	10,0	189 994,4	162 147,5
3. Expertises judiciaires	6 484,7	-	-	6 484,7	6 461,1
4. Affaires policières et sécurité-protection	65 178,7	-	10,0	65 188,7	60 455,2
5. Sécurité civile et sécurité incendie	19 957,4	-	4,5	19 961,9	19 703,8

Suite à la page 17 - 3

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites aux bénéficiaires des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	16 588,1	143 663,3	5 130,5	18 466,6	9 436,8	193 285,3
Fonctionnement	4 914,0	46 321,1	1 354,2	5 826,5	2 064,8	60 480,6
Transfert	226,4	-	-	40 885,6	8 455,8	49 567,8
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-
	21 728,5	189 984,4	6 484,7	65 178,7	19 957,4	303 333,7
Effectif total	292	3 002	122	370	171	3 957
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5

Sécurité publique

Programme 1 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Éléments de gestion centrale	109 151,9	4 711,1	5 754,0	110 194,8	105 386,1
	412 485,6	4 711,1	5 788,5	413 563,0	375 120,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 4				1 939,6	1 939,6
Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, (L.R.Q., c. P-38.1)					
Élément 5				4 404,2	4 404,2
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 6				31,0	31,0
Crédit à voter				407 178,6	368 735,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	193 285,3	26 526,9		219 812,2	200 331,5
Fonctionnement	60 480,6	82 594,0		143 074,6	131 365,9
Transfert	49 567,8	-		49 567,8	44 320,5
Créances douteuses et autres	-	31,0		31,0	31,0
	303 333,7	109 151,9		412 485,6	376 048,9
Effectif total	3 957	28		3 985	3 988
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	5 754,0		5 754,0	3 748,0
Prêts, placements et avances	34,5	-		34,5	34,5
	34,5	5 754,0		5 788,5	3 782,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Sécurité publique

Programme 3 Organismes relevant du ministre

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	11 024,6	-	3 711,6	14 736,2	11 976,3
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 776,3	-	140,1	2 916,4	2 781,8
3. Bureau du coroner	6 754,9	-	91,4	6 846,3	6 707,0
4. Commissaire à la déontologie policière	2 792,1	-	13,0	2 805,1	2 791,0
5. Comité de déontologie policière	1 857,4	-	10,8	1 868,2	1 867,1
	25 205,3	-	3 966,9	29 172,2	26 123,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Crédit à voter				29 168,8	26 119,8

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise, également, à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes, et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	8 358,7	2 022,3	3 733,8	2 421,5	1 304,8	17 841,1	17 427,9
Fonctionnement	2 515,2	754,0	3 021,1	370,6	552,6	7 213,5	7 441,5
Transfert	150,7	-	-	-	-	150,7	150,7
	11 024,6	2 776,3	6 754,9	2 792,1	1 857,4	25 205,3	25 020,1
Effectif total	207	33	52	42	22	356	356
Budget d'investissements							
Immobilisations	3 703,9	138,9	88,4	12,0	6,8	3 950,0	1 086,2
Prêts, placements et avances	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9	16,9
	3 711,6	140,1	91,4	13,0	10,8	3 966,9	1 103,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Sécurité publique

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Fonds des services de police	154 254,7	145 818,2
Total du portefeuille	154 254,7	145 818,2
Effectif total	2 814	2 814

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	117 959,1	112 086,5
Fonctionnement	31 568,1	29 239,5
Capital	4 566,1	4 338,4
Intérêt	161,4	153,8
Total du portefeuille	154 254,7	145 818,2

Sécurité publique

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne		
Formation des policiers et des pompiers	8 381,1	4 283,8
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Lutte contre le terrorisme	15 000,0	15 000,0
Sécurité civile	4 542,0	4 392,0
Sécurité incendie	2 330,0	2 330,0
Services policiers en milieu autochtone	17 495,0	16 495,0
Autres crédits de transfert	769,7	769,7
Total du programme 1	49 567,8	44 320,5
Programme 3 - Organismes relevant du ministre		
Autres crédits de transfert	150,7	150,7
Total du portefeuille	49 718,5	44 471,2

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	8 381,1	4 283,8
Municipalités	37 900,0	36 750,0
Organismes à but non lucratif	570,4	570,4
Personnes	2 867,0	2 867,0
Total du portefeuille	49 718,5	44 471,2

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	49 718,5	44 471,2
Total du portefeuille	49 718,5	44 471,2

Transports

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Infrastructures de transport	1 064 068,9	103 571,3	33 620,6	967 327,0
2. Systèmes de transport	339 781,8	772,2	2 585,5	298 563,0
3. Administration et services corporatifs	91 912,8	10 311,2	13 706,9	97 212,6
	1 495 763,5	114 654,7	49 913,0	1 363 102,6
Moins :				
Crédits permanents				9,6
Crédits reportés				-
Crédits à voter				1 431 012,2
				1 360 678,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)
Rémunération	197 823,9	199 097,3
Fonctionnement	404 910,7	409 292,0
Affectation à un fonds spécial	524 135,8	414 120,8
Transfert	368 758,1	406 542,9
Créances douteuses et autres	135,0	135,0
Total	1 495 763,5	1 429 188,0
Effectif des programmes	3 838	3 865
Effectif des fonds spéciaux	2 553	2 526
Effectif total	6 391	6 391
Budget d'investissements		
Immobilisations	49 713,0	39 316,1
Prêts, placements et avances	200,0	200,0
Total	49 913,0	39 516,1

Transports

Programme 1 Infrastructures de transport

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Construction des infrastructures de transport	626 933,1	103 571,3	14 943,7	538 305,5	425 591,4
2. Entretien des infrastructures de transport	386 461,1	-	18 676,9	405 138,0	411 685,6
3. Aide financière au réseau routier local	50 674,7	-	-	50 674,7	130 050,0
	<u>1 064 068,9</u>	<u>103 571,3</u>	<u>33 620,6</u>	<u>994 118,2</u>	<u>967 327,0</u>
Crédit à voter				994 118,2	967 327,0

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	-	117 482,9	-	117 482,9	118 940,6
Fonctionnement	104 171,3	262 451,5	-	366 622,8	366 987,6
Affectation à un fonds spécial	522 761,8	1 374,0	-	524 135,8	414 120,8
Transfert	-	5 152,7	50 674,7	55 827,4	135 373,2
	<u>626 933,1</u>	<u>386 461,1</u>	<u>50 674,7</u>	<u>1 064 068,9</u>	<u>1 035 422,2</u>
Effectif total	-	2 733	-	2 733	2 746
Budget d'investissements					
Immobilisations	14 943,7	18 476,9	-	33 420,6	25 328,1
Prêts, placements et avances	-	200,0	-	200,0	200,0
	<u>14 943,7</u>	<u>18 676,9</u>	-	<u>33 620,6</u>	<u>25 528,1</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant ses parties « Affectation à un fonds spécial » et « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit affecté à un fonds spécial qui n'aura pas été utilisé aux éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 2 Systèmes de transport

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Transport terrestre	268 677,2	-	31,7	268 708,9	228 066,4
2. Transport maritime	52 123,4	-	3,8	52 127,2	54 029,0
3. Transport aérien	6 179,5	-	-	6 179,5	3 829,1
4. Commission des transports du Québec	12 801,7	772,2	2 550,0	14 579,5	12 638,5
	<u>339 781,8</u>	<u>772,2</u>	<u>2 585,5</u>	<u>341 595,1</u>	<u>298 563,0</u>
Crédit à voter				341 595,1	298 563,0

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	5 881,1	1 125,1	692,4	8 565,8	16 264,4	16 413,3
Fonctionnement	1 072,7	5 158,5	1 519,6	4 235,9	11 986,7	12 736,0
Transfert	261 723,4	45 839,8	3 967,5	-	311 530,7	269 469,3
	<u>268 677,2</u>	<u>52 123,4</u>	<u>6 179,5</u>	<u>12 801,7</u>	<u>339 781,8</u>	<u>298 618,6</u>
Effectif total	107	23	17	171	318	317
Budget d'investissements						
Immobilisations	31,7	3,8	-	2 550,0	2 585,5	353,8
	<u>31,7</u>	<u>3,8</u>	<u>-</u>	<u>2 550,0</u>	<u>2 585,5</u>	<u>353,8</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de transfert qui n'aura pas été utilisé à l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 3 Administration et services corporatifs

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	5 255,6	-	31,7	5 287,3	6 474,3
2. Services administratifs	68 369,4	10 311,2	13 539,6	71 597,8	68 537,9
3. Planification, recherche et développement	18 287,8	-	135,6	18 423,4	22 200,4
	91 912,8	10 311,2	13 706,9	95 308,5	97 212,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	2 404,9
Crédit à voter				95 298,9	94 788,5

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2003-2004	2002-2003
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	4 428,5	45 664,9	13 983,2	64 076,6	63 743,4
Fonctionnement	527,1	22 569,5	3 204,6	26 301,2	29 568,4
Transfert	300,0	-	1 100,0	1 400,0	1 700,4
Créances douteuses et autres	-	135,0	-	135,0	135,0
	5 255,6	68 369,4	18 287,8	91 912,8	95 147,2
Effectif total	34	508	245	787	802
Budget d'investissements					
Immobilisations	31,7	13 539,6	135,6	13 706,9	13 634,2
	31,7	13 539,6	135,6	13 706,9	13 634,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Transports

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	522 761,8	409 761,3
Fonds de gestion de l'équipement roulant	1 374,0	4 359,5
Fonds pour la vente de biens et services du MTQ	-	-
Total du portefeuille	524 135,8	414 120,8
Effectif total	2 553	2 526

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	70 997,7	67 361,7
Fonctionnement	38 358,2	34 576,0
Capital	222 963,3	143 080,7
Intérêt	191 816,6	169 102,4
Total du portefeuille	524 135,8	414 120,8

Transports

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Aide financière au réseau routier local	50 674,7	130 050,0
Transport terrestre	5 152,7	5 323,2
Total du programme 1	55 827,4	135 373,2
Programme 2 - Systèmes de transport		
Société des traversiers du Québec	37 393,8	37 760,9
Transport aérien	3 967,5	1 655,0
Transport en commun : fonctionnement	18 800,0	9 615,7
Transport en commun : immobilisations et service de la dette	180 370,3	168 238,9
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	53 400,1	22 218,0
Transport maritime	8 446,0	10 076,5
Transport terrestre	985,0	9 385,0
Autres crédits de transfert	8 168,0	10 519,3
Total du programme 2	311 530,7	269 469,3
Programme 3 - Administration et services corporatifs		
Autres crédits de transfert	1 400,0	1 700,4
Total du portefeuille	368 758,1	406 542,9

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	13 771,0	17 881,0
Entreprises et organismes d'État	64 750,9	51 231,6
Institutions d'enseignement	617,4	658,6
Municipalités	286 933,7	333 468,9
Organismes à but non lucratif	1 335,1	1 965,3
Personnes	1 350,0	1 337,5
Total du portefeuille	368 758,1	406 542,9

Transports

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	22 386,4	21 492,6
Fonctionnement	6 173,9	6 468,1
Capital	134 457,1	166 373,9
Intérêt	77 064,4	74 745,2
Support	128 676,3	137 463,1
Total du portefeuille	368 758,1	406 542,9

Travail

Programme	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	
1. Travail	63 253,6	2 215,0	15 017,9	63 236,8
Moins :				
Crédits permanents				2 486,7
Crédits reportés				-
Crédit à voter*				73 569,8
				60 447,2

* Le crédit à voter pour le programme 1 inclut, outre le montant présenté ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	40 657,3	43 975,4
Fonctionnement	15 284,5	16 549,4
Transfert	7 235,6	2 030,7
Créances douteuses et autres	76,2	76,2
Total	63 253,6	62 631,7
Effectif du programme	770	770
Effectif total	770	770
Budget d'investissements		
Immobilisations	15 016,9	2 817,4
Prêts, placements et avances	1,0	2,7
Total	15 017,9	2 820,1

Travail

Programme 1 Travail

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations du travail	25 084,5	631,2	1 566,6	26 019,9	24 364,0
2. Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	379,5	-	1,0	380,5	515,2
3. Commission de l'équité salariale	5 315,0	114,6	985,0	6 185,4	5 806,6
4. Conseil des services essentiels	2 370,0	36,0	67,4	2 401,4	2 388,2
5. Régie du bâtiment du Québec	30 104,6	1 433,2	12 397,9	41 069,3	30 162,8
	<u>63 253,6</u>	<u>2 215,0</u>	<u>15 017,9</u>	76 056,5	<u>63 236,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				0,7	0,7
Élément 4				0,5	0,5
Élément 5				75,0	75,0
Code du travail, (L.R.Q., c. C-27)					
Élément 4				2 400,9	2 387,7
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	316,1
Crédit à voter*				73 569,8	<u>60 447,2</u>

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments, de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du ministère du Travail.

* Le crédit à voter inclut, outre le montant présenté ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	12 947,8	236,4	3 921,4	1 772,5	21 779,2	40 657,3	43 975,4
Fonctionnement	4 900,4	143,1	1 393,6	597,0	8 250,4	15 284,5	16 549,4
Transfert	7 235,6	-	-	-	-	7 235,6	2 030,7
Créances douteuses et autres	0,7	-	-	0,5	75,0	76,2	76,2
	<u>25 084,5</u>	<u>379,5</u>	<u>5 315,0</u>	<u>2 370,0</u>	<u>30 104,6</u>	63 253,6	<u>62 631,7</u>
Effectif total	248	6	67	22	427	770	770
Budget d'investissements							
Immobilisations	1 566,6	-	985,0	67,4	12 397,9	15 016,9	2 817,4
Prêts, placements et avances	-	1,0	-	-	-	1,0	2,7
	<u>1 566,6</u>	<u>1,0</u>	<u>985,0</u>	<u>67,4</u>	<u>12 397,9</u>	15 017,9	<u>2 820,1</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Travail

Crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006

	2004-2005	2005-2006
	(000 \$)	
Budget d'investissements		
Programme 1 - Travail		
Élément 5 - Régie du bâtiment du Québec		
Immobilisations	8 300,0	3 500,0
Total du portefeuille	8 300,0	3 500,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le financement du projet de modernisation des processus d'affaires et des systèmes de la Régie du bâtiment du Québec dont la réalisation s'étendra sur plus d'un exercice financier.

Travail

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Commission des relations du travail	7 050,0	1 845,1
Autres crédits de transfert	185,6	185,6
Total du programme 1	7 235,6	2 030,7
Total du portefeuille	7 235,6	2 030,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 150,0	1 945,1
Organismes à but non lucratif	85,6	85,6
Total du portefeuille	7 235,6	2 030,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	7 050,0	1 845,1
Support	185,6	185,6
Total du portefeuille	7 235,6	2 030,7